

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - N° 283

MONTREAL, LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La traversée du désert

«De bien grands souliers à chausser», écrivions-nous il y a un peu moins d'un an à propos de la personne, encore inconnue à l'époque, qui allait succéder à Lucien Bouchard à la tête du Bloc québécois. La crise que traverse actuellement le parti le rappelle, de même qu'elle ramène sur le tapis les éternelles questions liées à son existence, son utilité, son sens.

Samedi 23 novembre. Le premier ministre Bouchard s'offre une soirée de réflexion après que les délégués au Congrès national du Parti québécois l'eurent giflé avec un vote de confiance de 76,7%. Lors d'un point de presse, le député David Payne souligne que le PQ est un bien «étrange animal» dont il ne faut pas toujours prendre personnellement, ni au pied de la lettre, les remontrances passionnées.

Parions que ce soir-là, M. Bouchard a dû songer avec nostalgie au moment où il régnait sans partage sur la formation qu'il avait créée de toutes pièces, qui se confondait avec lui-même et à laquelle il n'avait qu'à lever le petit doigt pour imposer des mesures aussi fondamentales que le «virage» vers le partenariat avec le Canada. Parions aussi qu'il avait son propre sort à l'esprit, avant-hier, lorsqu'il a demandé au Bloc de «mieux traiter son futur chef» qu'il n'a agi avec Michel Gauthier, fidèle et humble — au sens le plus noble des termes — serviteur de la cause déboulonné sur la place publique par une frange de ses propres troupes.

Mais si le PQ fut, est et sera toujours une famille querelleuse et indocile, le Bloc reste une bizarre créature pour d'autres raisons, peut-être diamétralement opposées. Le premier est un acteur incontournable de la vie démocratique, à la fois cause et conséquence d'un Québec ambigu, prompt à se déchirer en public, tourmenté jusqu'au tréfonds par le combat entre la pureté idéologique et les contingences politiques. Le second est une excoissance ponctuelle — une «courroie de transmission», a déjà dit M. Bouchard —, un avant-poste sur le territoire ennemi, une formation sans véritable base militante propre, condamnée à l'opposition, qui se percevait tellement peu comme un parti ordinaire qu'il n'avait pas prévu de procédures pour le choix d'un chef et s'est retrouvé en février, à son déclin, à faire l'exercice en vase clos.

Aussi, là où le PQ peut se permettre de carburer à la collision des intérêts en attendant le Grand Soir, le Bloc requiert d'autres éléments pour fonctionner qui étaient réunis sous M. Bouchard: un leadership charismatique en béton, qui a envoûté autant qu'effrayé et irrité le Canada anglais tout en galvanisant le mouvement souverainiste, ce qui a donné au parti non seulement l'opposition officielle mais aussi une audience que, en soi, il n'aurait pas méritée; et le jeu des circonstances, faites autant, au fil des ans, du ressac post-Meech que de l'impopularité de Jean Chrétien et des libéraux que du crescendo ayant mené au scrutin du 30 octobre 1995.

Toutes choses que Michel Gauthier ne possédait pas, ou dont il ne pouvait jouir, sans parler du fait qu'il n'avait même pas sollicité le poste de chef en premier lieu. Il a pris charge de la galère au pire moment, celui de son délaissement précipité par l'entourage de M. Bouchard, du blues d'après-référendum et de la mise au congélateur de l'option. Le résultat en a été une perte considérable de lustre, insuffisante pour enlever au BQ sa première place dans les sondages mais assez inquiétante pour provoquer, à l'aube d'élections, une contestation de l'intérieur que le leader, pour différentes raisons, n'avait ni l'autorité d'arrêter ni la volonté d'arbitrer pour garantir son maintien artificiel, et certes douloureux, en poste.

Les choses ne se seraient probablement pas déroulées différemment dans un autre jeune parti, ou dans une autre formation fortement dépendante de son leader; on imagine par exemple le désordre qui gènerait le Parti réformiste si Preston Manning s'en allait demain matin. (Les grands partis traditionnels vivent aussi ce genre de soulèvements, quoique rarement sans avoir permis à leur chef d'affronter au moins une fois l'électorat.)

De même, on peut se demander si un autre chef aurait pu, vu les circonstances, s'en tirer mieux que M. Gauthier. Lundi, ce dernier évoquait d'ailleurs, tout en déplorant qu'on ne lui ait, dès le départ, jamais consenti de vraie chance de faire sa marque, la possibilité que le Bloc ait eu besoin d'un leader de transition, ingratement chargé de recoller les morceaux et de refilet le vase à quelqu'un d'autre.

Mais la venue d'un nouveau patron, aussi fort soit-il, ne garantit pas pour autant un retour au beau fixe de la situation. Le parti aura fort à faire, aux prochaines élections, pour répéter le score de 1993 imputable à l'effet Bouchard. Il devra aussi continuer son installation dans la semi-permanence, si contraire à sa vocation, vivre son train-train sans l'imminence d'un nouveau rendez-vous référendaire, menacé de ce que la force de la passion fasse place à l'attrait de la pension.

Bref, le Bloc devra poursuivre sa traversée du désert, sans savoir quelle étendue il a, ni si lui-même trouvera toujours pertinent de faire ce qu'il fait, à savoir se conforter dans la recherche d'oasis en attendant que se pointent à l'horizon les vertes collines où se déroulera la troisième bataille finale.

783-13-0006

MÉTÉO

Montréal Nuageux le matin. Eclaircies par la suite. Max: 2 Min: -4
 Québec Ciel variable. Max: 1 Min: -5
 Détails, page A 4

INDEX

Agenda B 8 Idées A 9
 Annonces B 6 Le monde B 7
 Avis publics .. B 8 Les sports B 6
 Bourse B 4 Montréal A 3
 Culture B 10 Mots croisés .. B 8
 Économie B 1 Politique A 6
 Éditorial A 8 Télévision B 9

CULTURE

Une seule direction pour le AM et le FM de Radio-Canada, page B 10



LE MONDE

Belgrade recule devant la réprobation internationale, page B 7



MONTREAL

Gestion de l'eau: l'administration Bourque sous haute surveillance, page A 3

Les syndicats rencontreront Bouchard

«Nous travaillons sur des modifications qui pourraient bonifier ce qui a été envisagé», dit le premier ministre

MARIO CLOUTIER
 DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après les demandes répétées du premier ministre Bouchard depuis une semaine, les syndicats représentant les 400 000 employés de l'État ont finalement accepté de rencontrer demain en fin d'après-midi à Montréal. Il s'agit d'une «rencontre sans préalable pour discuter de tous les problèmes», ce qui devrait donner lieu à des discussions «très larges», leur a-t-on promis, sans toutefois préciser la nature des nouvelles offres que s'appête à faire le gouvernement.

À son entrée à une réunion du caucus du Parti québécois hier soir, le premier ministre a indiqué qu'il serait question de l'ensemble des compressions de trois milliards de l'an prochain, sans qu'il y ait discussion sur le prochain budget. «Nous travaillons sur des modifications qui pourraient compléter, bonifier ce qui a été envisagé, a déclaré M. Bouchard. L'important, c'est d'embrayer les négociations.»

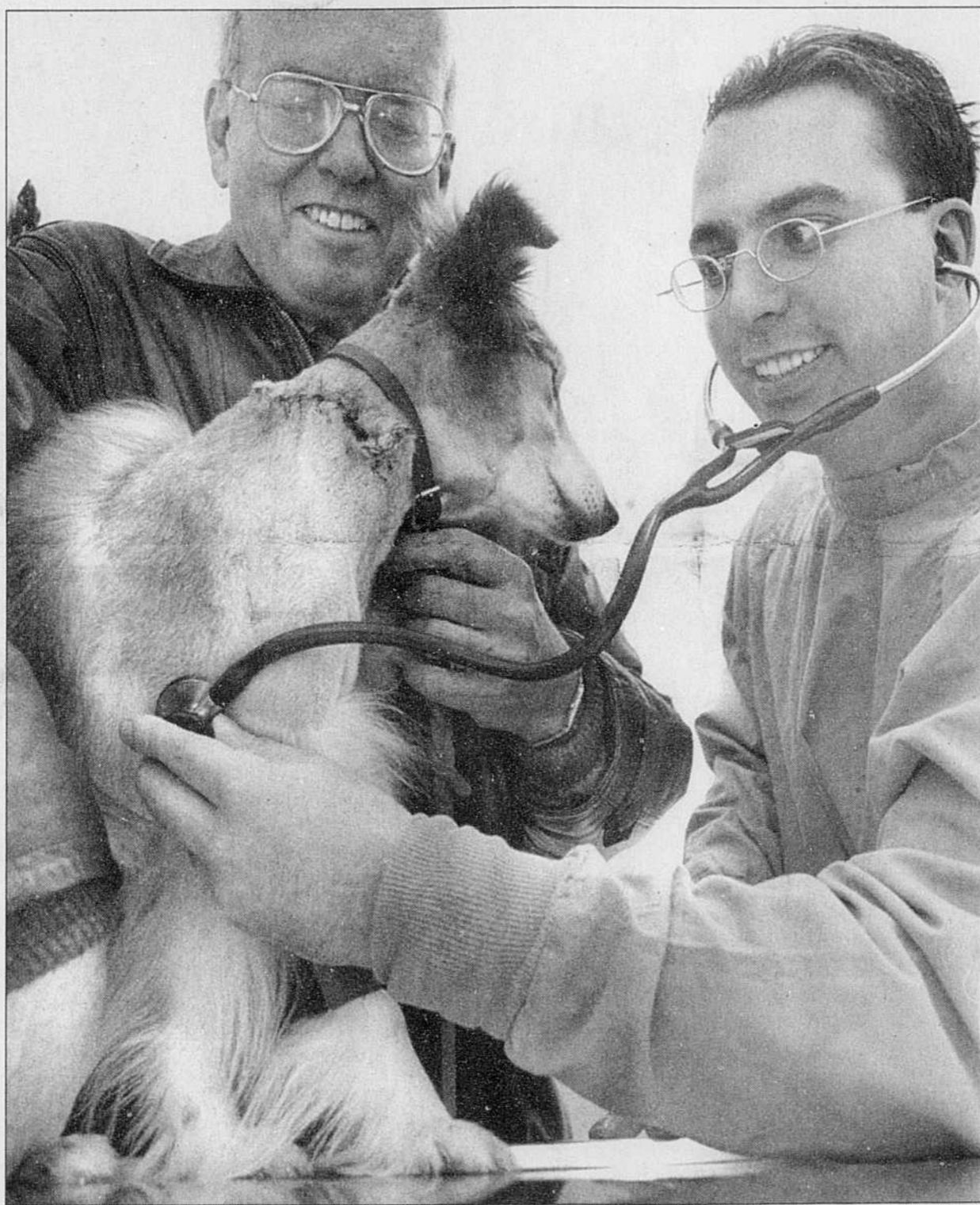
Le gouvernement apportera donc des modifications à sa proposition de réduction du temps de travail accouplée à un congé de cotisation aux régimes de retraite. Et cette ouverture a suffi pour convaincre les chefs des six princi-

aux syndicats du secteur public de rencontrer le gouvernement, malgré les hésitations de certains au départ.

Au terme d'une conférence téléphonique de plus d'une heure hier, ils expliquaient que leurs membres devaient savoir jusqu'où le gouvernement Bouchard était prêt à aller dans ses garanties sur l'emploi et les salaires, la récurrence des mesures qu'il propose et la question de ses revenus. Ils refusent d'y voir un recul devant leur employeur, précisant que la proposition du 13 novembre a déjà été rejetée et que le mandat de débrayage général de 24 heures,

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

Une première au Québec



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

D'autres l'auraient fait tuer et, pour 100 \$, en auraient acheté un autre. Allan Spurr, lui, tenait à sa chienne comme à la prunelle de ses yeux et, pour corriger un grave problème au cœur, a dépensé 2000 \$ pour lui faire implanter un stimulateur cardiaque. L'opération, une première en cabinet privé au Québec, a été un succès.

Un stimulateur cardiaque pour Penny

SYLVAIN BLANCHARD
 LE DEVOIR

Mardi 26 novembre, 2h30. Candiac dort depuis longtemps. Enfin presque, car, boulevard de l'Industrie, dans le petit hôpital vétérinaire de la ville, les lumières sont encore allumées. Et c'est la fête.

Cinq gars et trois filles en sarraus détrempés trinquent au Pepsi à l'un des plus beaux moments de leur vie: l'implantation d'un stimulateur cardiaque dans la cage thoracique de Penny, une chienne de dix ans jusque-là condamnée à mort pour insuffisance cardiaque.

Une opération d'une heure et demie, délicate, jamais pratiquée dans une clinique privée, et à laquelle rêvait Eric Ibrahim depuis qu'il était haut comme trois pommes.

«Tout s'est bien passé, dit le vétérinaire, et, pour tout le monde, le moment fut magique.»

Le D' Ibrahim a téléphoné vers 2h pour communiquer la bonne nouvelle au propriétaire de l'animal, Allan Spurr, qui avait exigé qu'on le tienne informé quant tout serait fini.

«Great... I'm very happy... Thank you for your call.» Un appel de quelques secondes, sans cri, sans larmes, sans émotion aucune. Et pourtant...

«Ce petit chien, c'est toute sa vie», dit le D' Ibrahim, qui a opéré Penny avec son frère, Réda, cardiologue à l'hôpital Sacré-Coeur.

Ni femme ni enfants, M. Spurr est retraité et vit avec son chien et sa mère de 91 ans. Penny, c'est dix ans de sa vie. Une présence vivante et essentielle à son équilibre.

«Et voilà pourquoi, en juin, quand je lui ai annoncé que sa chienne était très malade, il n'a pas hésité: "How much for the operation?"»

Deux mille dollars. Une somme qu'il n'avait pas mais qu'il allait trouver rapidement en annulant son voyage en Floride, prévu pour février, et auquel il rêvait depuis des années. «Penny is worth more than a trip...»

La preuve: entre le moment où la maladie de son chien a été diagnostiquée et le jour de l'opération, M. Spurr a dû, à la recommandation de son médecin, doubler sa dose de médicaments pour contrôler sa haute tension artérielle.

VOIR PAGE A 10: PENNY

Nouvel attentat terroriste à Paris

Alain Juppé annonce immédiatement qu'il relance le plan Vigipirate

CHRISTIAN RIOUX
 CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Un nouvel attentat terroriste a fait deux morts hier à Paris, en pleine heure de pointe, alors qu'une bonbonne de gaz a explosé dans un wagon de métro de banlieue (RER) bondé, en plein quartier latin. Trente-cinq personnes ont été sérieusement touchées, dont sept très gravement, par l'engin qui rappelle celui qui avait fait 8 morts et 92 blessés le 25 juillet 1995 dans la gare Saint-Michel, à quelques centaines de mètres de là.

À 18h05, la bombe a explosé dans l'avant-dernier wagon d'une rame qui entrait dans la station Port-Royal. Les vitres ont immédiatement volé en éclats et les tôles ont été froissées. Une épaisse fumée noire s'est élevée de la gare alors que la panique s'emparait de la foule. «C'est comme un avion qui s'écrase», a dit un témoin.

Contrairement à l'attentat de juillet 1995, la bombe a explosé à l'air libre, limitant son effet destructeur. Heureusement, car le carnage aurait été horrible, ont dit les pompiers. Les survivants, souvent en sang et en larmes, ont appelé à l'aide dans une pharmacie des environs. Dans ce quartier où l'on trouve les plus grands hôpitaux de la ville, les blessés ont rapidement été évacués.

«Il s'agit sans aucun doute d'un acte de barbarie, de terrorisme», a déclaré une heure après l'explosion le président Jacques Chirac qui interrompait un entretien avec le chancelier allemand Helmut Kohl. «Devant ces actes inacceptables, ces actes barbares qui s'attaquent à des innocents toujours, je voudrais vous dire ma détermination [...] de lutter par tous les moyens contre le terrorisme sous toutes ses formes.»

Le premier ministre Alain Juppé s'est immédiatement rendu sur les lieux, où il a annoncé qu'il relançait le plan Vigipirate. Ces mesures antiterroristes (patrouilles renforcées, contrôles d'identité, utilisation de l'armée) destinées aux centres nerveux du pays avaient été allégées depuis le dernier attentat, le 17 octobre 1995. Une explosion entre

VOIR PAGE A 10: PARIS

La Lune, un glaçon manqué

Découverte d'un lac de glace dans un cratère profond de 13 kilomètres

D'APRÈS ASSOCIATED PRESS
 ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Il y aurait donc de la glace sur l'envoûtante face cachée de la Lune. Le département américain de la Défense annonçait lundi cette découverte, et aussitôt, des scientifiques spéculaient sur la possibilité de la coloniser. Près d'un quart de siècle après que l'homme eut foulé le sol lunaire pour la dernière fois — et que la Lune soit pratiquement tombée dans l'oubli —, les photographies historiques rapportées par la sonde Clementine ont relancé l'intérêt pour l'astre des nuits.

«L'homme qui aime normalement sous le soleil adore frénétiquement sous la lune», a déjà écrit Guy de Maupassant. Elle est redevenue l'objet de tous les cultes, la Lune, après que le Pentagone y eut révélé la présence de glace.

Il reste encore à établir formellement l'hypothèse, a néanmoins souligné hier Yves Langevin, directeur de recherches à l'Institut d'astrophysique spatiale d'Orsay (CNRS).

«L'impression générale est assez positive, [il y a des] indications concordantes, [mais] la charge de la preuve reste à faire», a expliqué M. Langevin.

«C'est une découverte extrêmement importante», a souligné pour sa part Anthony Cook, un expert de l'observatoire Griffith, à Los Angeles. «Avec l'eau, vous pouvez faire pousser des plantes, cultiver des aliments que vous pourrez

VOIR PAGE A 10: LUNE

Au cours des vingt dernières années, ces parlementaires ont voté démocratiquement, dans l'intérêt du Québec, afin que l'affichage commercial extérieur se fasse uniquement en français.

Jean Audet (PLQ)	Louise Cuerrier (PQ)	Daniel Johnson (PLQ)	Adrien Ouellette (PQ)
Lise Bacon (PLQ)	William Cusano (PLQ)	Pierre-Marc Johnson (PQ)	Jocelyne Ouellette (PQ)
Gilles Baril (PLQ)	Claude Dauphin (PLQ)	Jean-Pierre Jolivet (PQ)	Michel Pagé (PLQ)
Jacques Baril (PQ)	Pierre de Bellefeuille (PQ)	Jean A. Joly (PLQ)	Gilbert Paquette (PQ)
André Beaudin (PLQ)	Denis de Belleval (PQ)	John J. Kehoe (PLQ)	Henri Paradis (PLQ)
Jacques Beauséjour (PQ)	Hubert Desbiens (PQ)	Albert Khelfa (PLQ)	Pierre Paradis (PLQ)
Marc-André Bédard (PQ)	Michel Després (PLQ)	Henri Laberge (PQ)	Marcel Parent (PLQ)
Louise Bégin (PLQ)	France Dionne (PLQ)	Jean-Marc Lacoste (PQ)	Lise Payette (PQ)
Guy Bélanger (PLQ)	Réjean Doyon (PLQ)	Patrice Laplante (PQ)	Christiane Pelchat (PLQ)
Madeleine Bélanger (PLQ)	Claude Dubois (PLQ)	Michel Laporte (PLQ)	Denis Perron (PQ)
Jean-Pierre Bélisle (PLQ)	Yves Duhaime (PQ)	René Serge Larouche (PLQ)	Paul Philibert (PLQ)
Jean-François Bertrand (PQ)	Roland Dussault (PQ)	Gérard Latulippe (PLQ)	Yvon Picotte (PLQ)
Guy Bisailon (PQ)	Élie Fallu (PQ)	Camille Laurin (PQ)	Maximilien Polak (PLQ)
Michel Bissonnet (PLQ)	Georges Farrah (PLQ)	Thérèse Lavoie-Roux (PLQ)	Rémy Poulin (PLQ)
Gaston Blackburn (PLQ)	Paul-André Forgét (PLQ)	Denise Leblanc (PQ)	Jérôme Proulx (PQ)
Madeleine Bleau (PLQ)	Pierre-C. Fortier (PLQ)	Jean Leclerc (PLQ)	Réal Rancourt (PQ)
Jules Boucher (PQ)	Gilles Fortin (PLQ)	Charles Lefebvre (PQ)	Gil Rémillard (PLQ)
Robert Bourassa (PLQ)	Marcel Gagnon (PQ)	Roger Lefebvre (PLQ)	Maurice Richard (PLQ)
André Bourbeau (PLQ)	Monique Gagnon-Tremblay (PLQ)	Yolande D. Legault (PLQ)	Guy Rivard (PLQ)
Jacques Brassard (PQ)	Laurier Gardner (PLQ)	Lucien Lessard (PQ)	Fabien Roy (PNP)
Pierre A. Brouillette (PLQ)	Jean Garon (PQ)	Gérard D. Lévesque (PLQ)	Jean-Guy Saint-Roch (PLQ)
Robert Burns (PQ)	Réal Gauvin (PLQ)	Léonard Lévesque (PQ)	Raymond Savoie (PLQ)
Lewis Camden (PLQ)	Jean-Guy Gervais (PLQ)	René Lévesque (PQ)	Yves Séguin (PLQ)
Lawrence Cannon (PLQ)	Jean-Claude Gobé (PLQ)	Pierre MacDonald (PLQ)	Christos Sirros (PLQ)
Jean-Guy Cardinal (PQ)	Paul Gobeil (PLQ)	Cosmo Maciocia (PLQ)	Guy Tardif (PQ)
Pierrette Cardinal (PLQ)	Gérald Godin (PQ)	Ghislain Maltais (PLQ)	Jean-Paul Théorêt (PLQ)
Jacques Chagnon (PLQ)	Gérard Gosselin (PQ)	Serge Marcil (PLQ)	Robert Thérien (PLQ)
Jean-Pierre Charbonneau (PQ)	Michel Gratton (PLQ)	Alain Marcoux (PQ)	Jacques Tremblay (PLQ)
Claude Charron (PQ)	Gilles Grégoire (PQ)	Léopold Marquis (PQ)	Michel Tremblay (PLQ)
Guy Chevrette (PQ)	Richard Guay (PQ)	Maurice Martel (PQ)	Violette Trépanier (PLQ)
John Ciaccia (PLQ)	André J. Hamel (PLQ)	Jean-Guy Mercier (PQ)	Claude Trudel (PLQ)
Michel Clair (PQ)	Damien Hétu (PLQ)	Charles Messier (PLQ)	Claude Vaillancourt (PQ)
Albert Côté (PLQ)	Albert Houde (PLQ)	Gilles Michaud (PQ)	André Vallerand (PLQ)
Marc-Yvan Côté (PLQ)	Claire-Hélène Hovington (PLQ)	Robert Middlemiss (PLQ)	Yvon Vallières (PLQ)
Jacques Couture (PQ)		Louis O'Neil (PQ)	

Le lendemain matin,
tous pouvaient continuer
à se regarder dans le miroir...



La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Vouée à la promotion des intérêts du peuple québécois

Maison Ludger-Duvernay, 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3

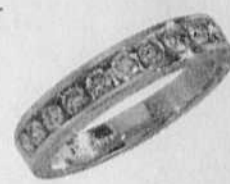
Téléphone : 843-8851 Télécopieur : 844-6369



LE DEVOIR MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier
935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tel.: (514) 861-4489



Privatisation de l'eau

L'administration Bourque placée sous haute surveillance

Québec n'hésitera pas à intervenir pour sauvegarder l'intérêt public

L'épineux dossier du partenariat et de la privatisation de l'eau à Montréal est suivi de près. Les entreprises privées, les syndicats, les citoyens et le gouvernement du Québec scrutent à la loupe la démarche de l'administration du maire Pierre Bourque.

MARIO CLOUTIER

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Si l'administration du maire Pierre Bourque décide d'aller de l'avant dans la privatisation de l'eau sans respecter son engagement de tenir des audiences publiques, elle trouvera Québec sur son chemin.

C'est ce que le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a laissé entendre hier, précisant que le gouvernement pourrait intervenir s'il le jugeait nécessaire. «On a toujours la possibilité au gouvernement de stopper un tel mouvement. Il faut se rappeler qu'il y a un article dans la Charte de la Ville de Montréal qui dit que dans tout contrat de plus de cinq ans avec une entreprise privée concernant des services publics, nous avons le droit d'intervenir», a déclaré M. Trudel.

Ce dernier réagissait à la volonté de la Ville de Montréal de mettre sur pied au cours de la prochaine année un Fonds de gestion de l'eau qui regrouperait l'ensemble des activités liées à l'eau: production, distribution et épuration. L'administration municipale dit vouloir être plus efficace alors que les opposants aux initiatives de privatisation du maire Bourque y voient une façon de mettre de l'ordre dans la gestion avant de la céder à l'entreprise privée.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, rappelle que la Ville de Montréal aura besoin d'un appui juridique du gouvernement pour se délester de ses responsabilités. «Si jamais la Ville de Montréal voulait vendre son réseau d'aqueduc, elle aura besoin de mon autorisation. Et à ce moment-là, la question fondamentale, à savoir si l'intérêt public sera mieux servi ainsi, se posera», a tranché M. Cliche, pour qui il est hors de question «de vendre pour une pastrouille ce qu'on a déjà payé à même les deniers publics».

L'article 32.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que «nul ne peut cesser d'exploiter, aliéner ou louer un système d'aqueduc ou d'égout ou en dispenser autrement que par succession, sans obtenir une autorisation du ministre à cette fin».

D'ici Noël, l'administration Bourque doit déposer son livre vert sur le partenariat de l'eau. Des audiences publiques devraient suivre dès janvier, a promis le maire. «Il faut qu'on nous fasse la démonstration que le partenariat avec le privé ira dans le sens de l'intérêt public. Je suis quelqu'un qui a un pouvoir décisionnel là-dessus, qui attend d'être convaincu mais qui ne l'est pas encore à ce jour», affirme David Cliche.

Son collègue Trudel assure que le gouvernement aura à l'œil l'administration montréalaise. «M. Bourque m'a dit qu'il organiserait un débat public sur cette question à Montréal. Nous avons besoin d'un tel débat. Notre gouvernement divulguera ses orientations d'ici le printemps», a expliqué Rémy Trudel.

Les discussions gouvernementales concernant la politique de l'eau débiteront à la fin de janvier prochain. Le premier ministre Lucien Bouchard présidera lui-même le comité intermi-

nistriel qui relèvera du comité des priorités et qui recevra les réflexions de chacun des ministères concernés par la politique de l'eau (Environnement et Faune, Affaires municipales, Ressources naturelles et Agriculture, Pêcheries et Alimentation).

L'eau, un bien collectif

Selon le ministre Cliche, le principe de base qui guidera la décision gouvernementale est la reconnaissance de l'eau en tant que bien collectif. Le Québec détient 16 % des réserves mondiales d'eau douce. «Les entreprises qui pompent de l'eau, au même titre que les entreprises qui turbinent de l'eau pour produire de l'électricité, devront, selon la politique de l'eau, verser des redevances à l'État québécois. Ils s'approprient un bien public, ils mettent en valeur un bien public», a dit M. Cliche.

«Au delà de la précipitation de certaines entreprises qui savent que dans 20 ans les propriétaires de l'eau seront de riches propriétaires, il y a d'autres motivations pour mettre sur pied une politique de l'eau», soutient David Cliche.

Pour ce dernier, une politique de l'eau commande l'étude de quatre enjeux majeurs. Il importe d'abord, selon lui, de revoir les termes de la loi par laquelle les propriétaires ou les gestionnaires de barrages font rapport au gouvernement de leur façon d'exploiter et d'entretenir ces équipements. Les événements de l'été dernier au Saguenay ont accéléré la réflexion, reconnaît le ministre.

M. Cliche souhaite aussi une politique de l'eau basée sur la géographie (les bassins versants), permettant ainsi une concertation régionale. En cela, il adhère à la recommandation de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE). Il n'a toutefois pas d'idée arrêtée sur la création d'une agence nationale de l'eau, comme la SQAE le suggère.

Le ministre de l'Environnement veut également qu'un suivi de la qualité de l'eau soit assuré, pointant les quelque sept milliards d'investissements effectués, notamment dans les usines de traitement des eaux usées à travers la province.

En outre, le ministre de l'Environnement veut protéger certaines grandes rivières du Québec (par exemple, les rivières Moisie et Ashuapmushuan). «Je suis en train d'établir les critères, les paramètres d'un réseau de rivières patrimoniales du Québec. Des rivières qui, dans leur majestuosité, grandeur et beauté, seraient exclues des projets de développement hydroélectrique pour que les générations futures sachent ce que c'est qu'une rivière majestueuse», explique M. Cliche.

D'ici la fin du mois, le ministre Cliche doit tenir une journée de ré-

Les discussions gouvernementales concernant la politique de l'eau débiteront à la fin de janvier

Embauche de personnes handicapées

Les patrons ne font pas tous leur part

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

André Bérard, président du conseil d'administration de la Banque Nationale, a répondu à tout quand il s'agit d'expliquer l'embauche de personnes handicapées dans les différents services de la banque.

Ils ont besoin d'équipement particulier? Qu'à cela ne tienne, tout le monde a besoin d'équipement. Les femmes enceintes ont besoin de fauteuils particuliers, d'autres ont besoin d'appareils auditifs. Tout le monde a besoin d'un ordinateur. Au mois de janvier dernier, la banque a embauché huit personnes se définissant comme handicapées au centre d'appels, ce service permettant aux usagers d'obtenir des informations sur leurs comptes ou leurs transactions. Mario Caron, qui est complètement aveugle de l'œil gauche et ne jouit que de 5 % des fonctions de son œil droit, travaille à ce service. A 36 ans, M. Caron a eu comme principaux emplois des fonctions au sein d'associations d'handicapés ou des emplois temporaires. Au travail, il se sert présentement d'un ordinateur qui grossit les lettres, ainsi que d'une loupe. «Je lis à 75 ou 80 % de la vitesse d'un voyant», dit-il. Avec 12 de ses congénères, M. Caron a suivi une formation au collège Rosemont pour accéder ce poste. Le recrutement avait été fait préalablement par la banque à travers divers organismes regroupant des personnes handicapées.

Selon les données de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), 48 % des personnes handicapées aptes au travail n'ont pas d'emploi. C'est beaucoup plus que ce que l'on trouve dans la population totale du Québec.

C'est ce qui a fait dire au président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, que les employeurs n'ont pas répondu à l'appel lancé par la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Celle-ci prévoit en effet que tout employeur de plus de 50 personnes présente un plan d'embauche de personnes handicapées. Selon M. Dufour, la priorité chez les employeurs devrait aller à la réhabilitation des accidentés du travail puisque cette réhabilitation a des avantages tant pour l'employeur que pour les employés. De plus, ajoute-t-il, les employeurs sont responsables socialement et moralement envers ces personnes. M. Dufour a ajouté que le Conseil du patronat n'aime pas les mesures coercitives, auxquelles il préfère de loin les initiatives personnelles d'entreprises.

Pour sa part, le président-directeur général de l'OPHQ, l'ancien ministre péquiste Denisazure, a rappelé le retard du Québec sur plusieurs pays européens en matière d'intégration des handicapés au milieu de travail. L'objectif de l'OPHQ est de faire embaucher 12 000 personnes handicapées d'ici l'an 2000, soit 4000 par année. L'année se déroulera par ailleurs à l'OPHQ sous le thème «mon droit au travail».



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR
L'Office des personnes handicapées du Québec a choisi le site de la Banque Nationale, lieu d'intégration, pour lancer la semaine québécoise des personnes handicapées.

loto-québec

25 000 \$

Tirage du 96-12-03 547D997
(numéros non décomposables)

96-12-01 574A595 96-12-02 440C361

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparition entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

1 lot de 25 000 \$ chaque jour du 1^{er} au 31 décembre

CLUB TAPIS

DECOR & DESIGN
MEILLEUR PRIX GARANTI
Claude Bouchard
propriétaire

SUPER RABAIS AVANT NOËL

TAPIS \$9.95
PELUCHE
valeur \$19.99 v.c.

TAPIS \$4.95
commercial
intouchable v.c.

SERVICE D'INSTALLATION
GARANTIE

CARPETTES
À MOTIFS
modernes
classiques
chinoises
orientales

50%

• 3645, boul. St-Joseph Est
Montréal, 729-0891

• 1090, av. Laurier Ouest
Outremont, 729-0891

DE QUOI FAIRE RÊVER LE PÈRE NOËL!!!

BRACELET TENNIS

LES PERLES...
UNE IDÉE DES PLUS
CULTIVÉES

Le plus grand choix au Québec.

Perles des mers du sud et Perles Noires de Tahiti également disponibles.

5/12 - 5 mm 16 po	149 \$	Prix courant 298 \$
6/12 - 6 mm 18 po	359 \$	Prix courant 718 \$
6/12 - 7 mm 18 po	349 \$	Prix courant 698 \$
7/12 - 7 mm 18 po	595 \$	Prix courant 1190 \$

SOLEIL

0.25 carat 458 \$ Prix courant 916 \$
0.50 carat 788 \$ Prix courant 1576 \$
1 carat 2788 \$ Prix courant 5576 \$

3 diamants 298 \$
Total 22 points

Chaine incluse.

Certaines photos sont légèrement agrandies pour montrer le détail.

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966
Dédié à l'intégrité et au meilleur prix.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

Les petits penseurs

Numéro 2, 1^{re} année
32 pages
4,00 \$ le numéro
24,00 \$ pour 8 numéros

Collection dirigée par Lisette Ouellet.

Un nouveau matériel de français pour tout le primaire axé sur l'autonomie et l'estime de soi chez l'élève et développant, chemin faisant, ses compétences en français, langue maternelle.

Chaque membre du personnel enseignant devient un guide, un animateur, un médiateur. Par le biais de mises en situation et de l'objectivation, le personnel enseignant amène l'élève à prendre conscience de ses acquis et de ses apprentissages.

Des activités, soit individuelles, soit en équipes, soit en grand groupe, assurent le développement intégral de la personne en apprentissage.

Ce matériel comprend huit revues pour une année. Chaque numéro explore un thème repris d'une année à l'autre sous un aspect différent. Le thème commun facilitera l'enseignement dans les classes multiprogrammes.

Des guides accompagnent chaque revue pour conseiller les enseignants et les enseignants dans leur planification. Finalement, un guide général est offert pour expliquer la philosophie du présent matériel.

LES ÉDITIONS LA PENSÉE inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1
Montréal (Québec) H1T 1S5
Téléphone: (514) 593-1144
Sans frais: 1 800 667-5442
Télécopieur: (514) 593-6380
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEIC

O nuit de sainte nuit

En contribuant généreusement au Fond de Noël de Jeunesse au Soleil, des milliers de familles montréalaises pourront ressentir un peu de PAIX pendant cette nuit toute spéciale.

Campagne de Noël de Jeunesse au Soleil
Veuillez émettre votre chèque ou mandat à: Jeunesse au Soleil, 4251 rue Saint-Urbain, Montréal, Qc H2W 1V6

NOM _____ ADRESSE _____

NOM DE LA COMPAGNIE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____

Ci-joint la somme de _____ \$ Chèque Mandat Mastercard Visa

Nom ou titulaire _____

Numéro de carte _____

Date d'expiration (m/a): ____/____

Signature: _____

Merci de votre appui. Vos dons sont déductibles d'impôts.

Jeunesse au Soleil
Sun Youth

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Des grèves d'un jour pourraient toucher le secteur public

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

C'est finalement un mandat de grève de 24 heures que les syndiqués du secteur public et parapublic pourraient adopter, en réponse à la volonté du gouvernement Bouchard de réduire le temps de travail des employés de l'État.

Les six syndicats — CSN, CEQ, FTQ, Fédération des infirmières, Syndicat des professionnels du gouvernement et Syndicat de la fonction publique du Québec — s'étaient réunis le 26 novembre dernier à Montréal pour rejeter d'un bloc la proposition Bouchard et annoncer qu'ils solli-

citeraient de leurs membres des mandats de grève. La tenue de ces mandats n'avait pas été précisée jusqu'ici.

Or hier, les 500 délégués de la Fédération des infirmières (FIIQ) ont décidé à plus de 90 % de recommander à leurs membres la tenue d'une journée de grève, à être déclenchée au moment jugé opportun.

La FIIQ mentionne que cette journée serait «intersyndicale», ce qui laisse présager que les autres organisations syndicales du secteur public se prononceraient à leur tour sur un mandat similaire de 24 heures.

Du côté de la FTQ, ce sont maintenant les 500 délégués qui recommanderont à leurs 45 000 membres dans 454 établissements de santé à travers le Québec d'entériner le

recours à ce débrayage d'une journée. Pour la FIIQ, le vote se tiendra partout au Québec la même journée, soit le 10 décembre.

À la Fédération autonome du collégial (FAC), c'est à l'unanimité que les représentants syndicaux ont adopté la proposition voulant que l'on recommande aux membres de tenir une journée de débrayage.

La Fédération autonome du collégial regroupe des syndicats d'enseignants de 17 collèges à travers le Québec et est indépendante des centrales syndicales. Les assemblées générales des membres de la FAC se tiendront «dans les meilleurs délais».

La aussi, le mandat recherché précise qu'il s'agirait d'un

débrayage d'une journée «devant être appliqué en concordance avec les autres organisations syndicales, dans le but de marquer une action de protestation nationale».

Par ailleurs, vendredi dernier, le conseil général de négociation de la CEQ avait aussi adopté une proposition de recommander aux membres un mandat de grève de 24 heures.

De leur côté, les délégués de la FIIQ ont ajouté une note d'humeur à la recommandation faite aux membres. Les délégués conseilleront à toutes les infirmières qui sont membres du Parti québécois de couper leur carte de membre du PQ et de la retourner avec la mention: «Tant qu'à couper, on coupe avec vous aussi!»

Tiers-Monde

Les sous-traitants de Levi-Strauss ne sont pas recommandables

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Le «code de conduite» de Levi-Strauss est impeccable en principe, mais la société dont le nom est associé aux jeans Levi's devrait accepter une vérification indépendante si elle veut que les sous-traitants Levi's dans le Tiers-Monde observent un code dont les grandes lignes sont souvent bafouées.

Telle est la conclusion d'une enquête réalisée en septembre non loin de Manille, aux Philippines, par Développement et Paix et par deux organisations similaires, l'une britannique et l'autre agissant en Asie. Les observations du groupe d'enquêteurs ont été rendues publiques hier à Montréal par Jacques Bertrand, de Développement et Paix. Les auteurs disent avoir sollicité en vain l'adhésion de Levi's à un «mécanisme transparent, crédible et efficace pour traiter des problèmes identifiés», contrairement à son concurrent, Gap.

Noveca Industries, qui emploie environ 600 travailleurs philippins dont la moitié sont des femmes, produit vestes, chemises, shorts et saïjettes en denim presque exclusivement pour Levi-Strauss. Les employés y vivent dans la peur de se syndiquer. Selon ce rapport, Noveca paie depuis peu le salaire minimum (8,06 \$ par jour) à des travailleurs dont les horaires dépassent toutefois largement ce que précise le code de la société mère. M. Bertrand a recueilli des témoignages de travailleurs présents 29 heures d'affilée dans l'usine; on lui a dit que

ceux qui lavent au sable les jeans (travail réservé aux hommes) ont très fréquemment l'obligation de travailler de 6h du matin à 6h le lendemain.

En théorie, selon le code de Levi's, la semaine de travail ne devrait pas dépasser 60 heures par semaine. Certains des travailleurs peuvent, à Manille, travailler jusqu'à 87 heures par semaine, ce qui nécessite 96 heures de présence sur les lieux de travail si l'on tient compte des pauses pour les repas.

Le document remis aux médias mentionne le cas d'un accidenté du travail, Larry Mendoza, auquel Noveca a versé une compensation de 364 \$ parce qu'il a dû être amputé d'une jambe... mais si M. Mendoza poursuivait Noveca, cela mènerait au congédiement de ses deux frères qui travaillent eux aussi pour Noveca Industries.

Développement et Paix invite les consommateurs à faire savoir à la société Levi-Strauss qu'ils aimeraient que le code de conduite du fabricant de jeans soit soumis, pour application, à des enquêteurs indépendants; que l'existence de ce code soit portée à la connaissance du personnel là où Levi's est implanté dans le Tiers-Monde et, enfin, que soit mise en place une politique du «salaire juste». On note qu'au Honduras, par exemple, l'ouvrier qui produit un pantalon Dockers vendu 50 \$ au client américain ne touche que 0,31 \$. Le salaire «juste», selon Développement et Paix, devrait permettre à tout travailleur de combler ses besoins fondamentaux et de «mettre de l'argent de côté».

Patinage précoce



PAUL CHIASSON, PRESSE CANADIENNE

MALGRÉ le temps maussade et pluvieux qu'a connu la métropole au cours des derniers jours, le mercure est tombé assez bas, hier, pour combler les adeptes de sports d'hiver. Celui-ci a chaussé ses patins... et était sûrement l'un des premiers à pouvoir effectuer quelques vrilles sur l'anneau de glace du Vieux-Port de Montréal!

La rapport à l'origine de la commission Doyon

Des pistes d'enquête, sans plus

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Un rapport à l'origine de la décision gouvernementale d'instituer une commission d'enquête sur la production privée d'électricité n'a pas été jugé suffisamment factuel pour y être déposé comme élément de preuve.

«Le rapport est constitué d'hypothèses, d'interprétations, de pistes d'enquête et de pur oui-dire», a indiqué, hier, le président de la commission, le juge François Doyon, à l'issue du témoignage de l'un des auteurs du rapport, Alain Saladzius. Celui-ci est ingénieur au ministère des Affaires municipales et représentant de l'Association des ingénieurs professionnels du gouvernement du Québec.

Les enquêteurs de la commission ont rencontré à une dizaine de reprises M. Saladzius pour s'assurer que la commission couvre toutes les pistes contenues dans le rapport. «Toutes les informations pertinentes et dignes de foi ont été examinées en audiences publiques», a signalé M. Doyon.

Il a été démontré hier que le noyau dur du rapport était constitué d'articles de journaux, de communiqués de presse, d'extraits de livres sur le blanchiment d'argent et divers documents publics, dont les politiques d'Hydro-Québec reliées à la production privée. Les passages du rapport qui ont été lus hier devant la commission ratissaient large.

Le second auteur, Anne-Marie St-Cerny, qualifiée de «pourri» le système d'attribution des contrats pour la production privée d'électricité et soutient que les gens qui y participent «restent au-dessus de tout soupçon».

On y prétend également que ce programme d'achat

pourrait ruiner le Québec et faire disparaître des pans entiers des programmes sociaux.

En 1993 et 1994, Mme St-Cerny a agi comme responsable des communications pour le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (Hydro-Québec) et l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec. Au moment de la rédaction du rapport, Mme St-Cerny et M. Saladzius agissaient à titre personnel, a assuré hier M. Saladzius. Ce rapport a été remis au ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, en mai 1995, qui l'a transmis au premier ministre Jacques Parizeau, lequel a ordonné la tenue d'une commission d'enquête, la commission Doyon.

Le procureur d'Hydro-Québec a cherché à savoir à quel point il était exact que des policiers, des syndicats et des journalistes, plus particulièrement André Noël, ainsi que des sources du milieu criminel aient participé à la rédaction de ce rapport, comme Mme St-Cerny l'avait mentionné dans les premières pages de ce document.

Après une longue réflexion, le juge Doyon a tranché: «Seules les informations nous importent et non les recherches et les pourvoyeurs d'informations», a-t-il dit.

M. Saladzius avait déjà indiqué avoir rencontré, à la suggestion d'André Noël, le policier Gilbert Côté, de la Communauté urbaine de Montréal, au sujet d'une société ayant fait l'objet en Suisse d'une enquête portant sur le blanchiment d'argent. «Nous avions des soupçons de nature criminelle qui dépassaient nos compétences», a expliqué M. Saladzius. Selon lui, le but recherché était d'empêcher que d'autres contrats soient signés par Hydro-Québec et qu'il y ait examen de ceux déjà signés.

EN BREF

De l'aide au Saguenay

Québec (PC) — Vingt-cinq familles à faible revenu de Chicoutimi, Jonquièrre et La Baie, au Saguenay, pourront bénéficier du Programme de supplément au loyer, a annoncé hier le ministre québécois responsable de l'Habitat, Rémy Trudel. «Les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet derniers ont accentué les besoins en logement des personnes et des ménages à faible revenu du Saguenay», a expliqué M. Trudel. Le Programme de supplément au loyer permet à des ménages d'occuper un logement appartenant à un propriétaire privé tout en payant un loyer équivalant à 25 % de leur revenu, comme s'ils habitaient un HLM. Les gouvernements fédéral et québécois de même que les municipalités concernées assument les coûts du programme dans des proportions respectives de 59, 31 et 10 %.

Gare à votre voiture

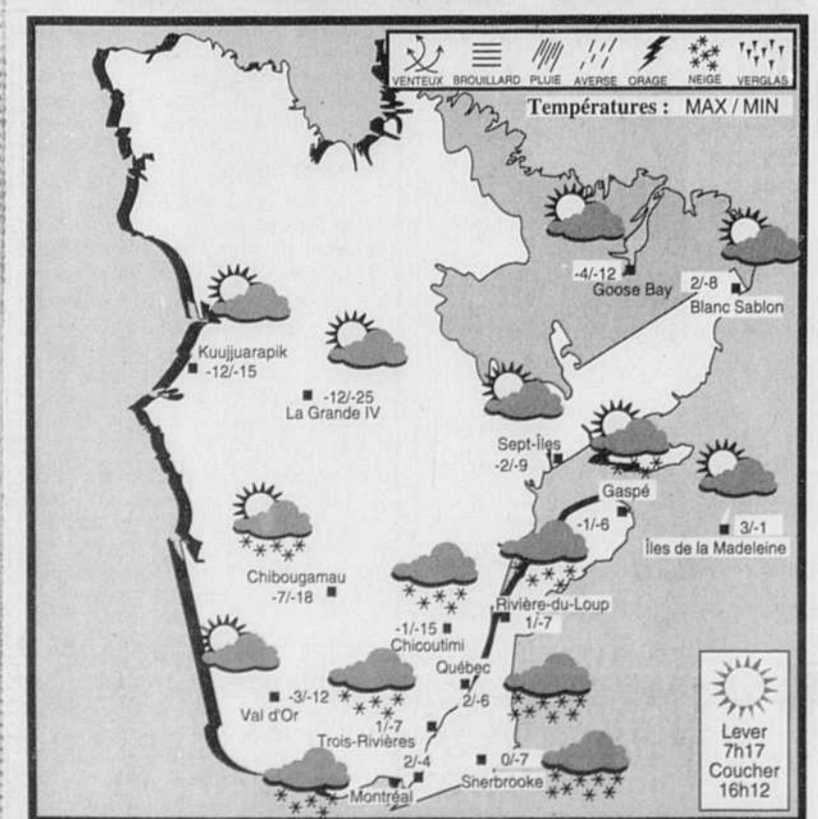
(PC) — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a donné le coup d'envoi à sa campagne annuelle de prévention des vols de véhicules, hier à Montréal. «Durant la période de magasinage des Fêtes, la population doit redoubler de vigilance et éviter de donner des occasions aux voleurs en laissant, par exemple, des paquets cadeaux sur le siège arrière de la voiture ou des portes déverrouillées», a déclaré le directeur général du BAC, Raymond Medza. De nombreux vols sont commis en raison de la négligence des gens, indique le BAC qui croit donc nécessaire de poursuivre son travail de sensibilisation. En 1995, on a dénombré au Québec 43 970 vols de véhicules à moteur de tout genre — automobiles, camions, motocyclettes et autres.

La prison à vie pour un meurtre

Sherbrooke (PC) — À la suite d'un plaidoyer de culpabilité hier, Jean-Paul Bainbridge, 26 ans, a été condamné à la détention à perpétuité pour le meurtre d'Isabelle Bolduc, commis le 30 juin à Sherbrooke. Cette condamnation lui a été imposée sur-le-champ par le juge Raynald Fréchette, de la Cour supérieure, à Sherbrooke. Bainbridge a reconnu sa participation à l'enlèvement d'Isabelle Bolduc, sa séquestration, son agression sexuelle, son agression sexuelle en complicité et finalement son meurtre non prémédité (deuxième degré). Il est le deuxième des trois accusés dans cette affaire, après Marcel Blanchette, à avouer sa culpabilité. Blanchette, 49 ans, a écopé de la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 2	min -4	max 2	-3/2	-4/2



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 2	min -6	max -2	-8/-2	-8/-1

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 1	min -6	max -1	-4/1	-4/1

Météo-à-la-carte 1 900 565-4455
Frais applicables «La météo à la source»

De la radioactivité dans l'air au CHUM

Première canadienne dans le traitement des maladies du cœur

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Une percée médicale de taille a été réalisée lundi dernier au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) où, pour la première fois au Canada, un patient s'est fait débloquent une artère du cœur à

l'aide d'un tuteur radioactif.

La particularité de cette technique est d'avoir bombardé d'un agent radioactif un tuteur traditionnel pour empêcher l'artère obstruée du patient de se bloquer à nouveau. Jusqu'à maintenant, cette technique expérimentale n'avait été testée que sur des animaux. Mais au terme de résultats

concluants, l'équipe du Dr Guy Leclerc, cardiologue au pavillon Notre-Dame, a procédé lundi vers 11h à l'implantation de ce tuteur radioactif chez un patient.

Ce dernier, dont le tronc commun de l'artère coronaire gauche était obstrué à 95 %, se disait hier en très grande forme. «Quand on m'a posé le tuteur, je ne m'en suis même pas rendu compte. La douleur a cessé tout de suite. Je ne sentais plus d'angine du tout», a expliqué hier Roger Brousseau.

L'innovation du tuteur radioactif réside dans sa faculté de minimiser les risques de réobstruction de l'artère, un problème très courant après une chirurgie cardiaque. En fait, de 30 à 40 % des patients qui subissent une dilatation des artères par ballonnet doivent subir une deuxième intervention dans les six mois suivant la première. Quant aux tuteurs traditionnels, ils n'empêchent pas, dans 22 à 32 % des cas, les cellules de proliférer pour cicatrifier la plaie et de rebloquer l'artère. La radioactivité permet d'empêcher ce réflexe de cicatrisation des cellules et de limiter les risques de réobstruction à moins de 10 %.

«La prothèse [tuteur] joue un double rôle. Elle sert de support et permet de freiner la poussée des cellules à travers la prothèse», a expliqué hier le Dr Leclerc.

Cette avancée médicale a pu être réalisée grâce à la collaboration du

département de physique de l'Université de Montréal, où l'on a procédé à l'irradiation de la prothèse en laboratoire avec l'aide du professeur Sjoerd Rooda.

Malgré sa radioactivité, la prothèse est jugée sans danger puisqu'elle perd la moitié de sa charge radioactive à tous les 14 jours. «La radioactivité dure juste assez longtemps pour empêcher la réobstruction qui se produit au cours des premières semaines», précise le Dr Gilles Beaudoin, du département de physique biomédicale.

L'équipe médicale de Montréal, qui travaille sur ce projet depuis longtemps, a été doublée de justesse par un groupe de recherche américain qui explore lui aussi ce champ de la cardiologie. «On a été «scoopsés» [devancés] d'un mois par un groupe américain regroupant des équipes de New York et de la Californie qui font irradier leurs prothèses en Allemagne. Mais nous sommes les seuls à avoir implanté ce tuteur dans une artère aussi importante du cœur», a expliqué le Dr Guy Leclerc.

Ce cardiologue croit que cette technique pourrait être appelée à remplacer le tuteur traditionnel pour certaines catégories de patients, compte tenu des coûts de santé importants qu'elle pourrait sauver en évitant à 30 ou 40 % des malades d'être opérés à nouveau.

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)Liposuccion (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H5H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

LES ACTUALITÉS

ARTS VISUELS

Montréal, ville en art

Le maire Bourque a dévoilé hier les noms des deux lauréates des prix en arts visuels qui seront dorénavant remis chaque année par la Ville. Marie-France Brière reçoit le prix Louis-Comtois, qui récompense un artiste à mi-carrière, tandis que Nadine Bayla Norman devient la première lauréate du prix Pierre-Ayot, destiné à un jeune créateur.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque a remis hier les deux récompenses annuelles de la Ville pour les arts visuels devant environ 150 personnes réunies dans le grand hall de l'hôtel de ville. Marie-France Brière reçoit le prix Louis-Comtois pour les artistes à mi-carrière, tandis que Nadine Bayla Norman est la lauréate du prix Pierre-Ayot pour la relève en arts visuels.

Ces deux récompenses ont été créées conjointement par la Ville et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC). Les deux lauréates de cette année créent principalement des sculptures et des installations.

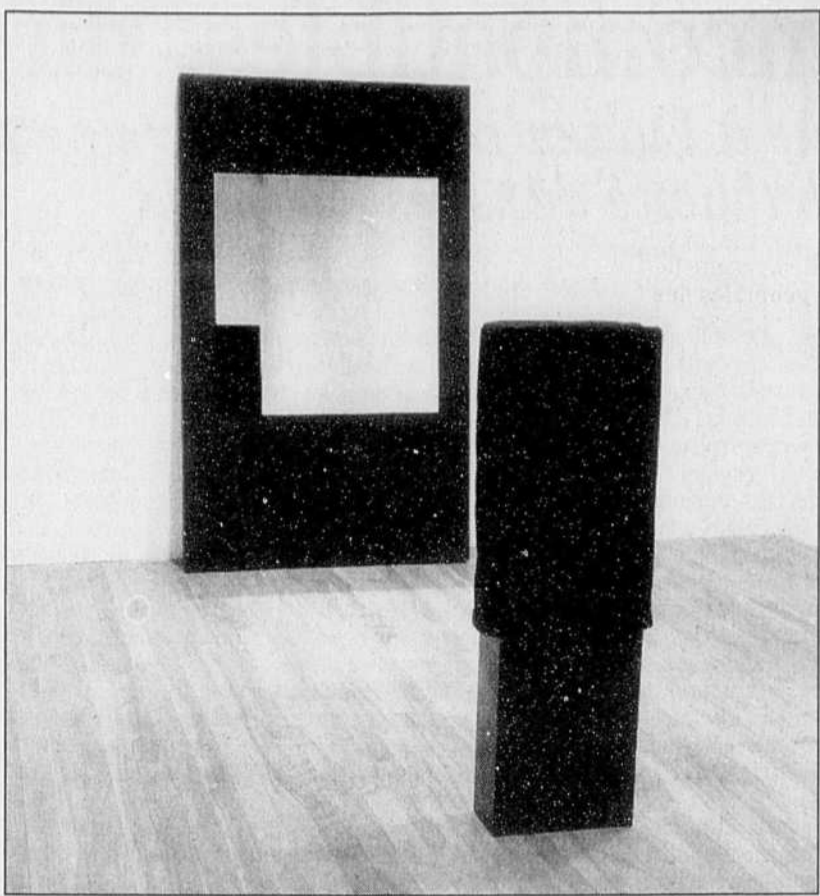
Le prix Louis-Comtois a été créé par l'AGAC en 1991. Il est administré conjointement avec le Service de la culture de la Ville de Montréal depuis cette année. Son objectif principal est d'appuyer et de promouvoir la reconnaissance d'un artiste à mi-carrière qui s'est distingué dans le domaine de l'art contemporain, à Montréal, au cours des quinze dernières années. Le lauréat reçoit une bourse de 5000\$ ainsi qu'une somme de 2500 \$ pour l'organisation d'une exposition solo dans une galerie de Montréal. La Ville s'engage de plus à faire l'acquisition d'une œuvre de l'artiste primé.

Marie-France Brière est née en 1957. Elle vit et travaille à Montréal. La Galerie d'art du centre culturel de l'Université de Sherbrooke lui a récemment consacré une exposition. Au cours des dernières années, elle a notamment exposé ses travaux chez Optica (1995), à la Galerie Christiane Chassay (1994) et à la Chambre Blanche de Québec (1991).

Mme Brière travaille beaucoup avec la pierre, où elle inclut souvent un dessin ou le souvenir d'un objet (une robe, par exemple). Elle s'est surtout fait connaître en réalisant l'œuvre intégrée au Musée Juste pour rire de Montréal, dans le cadre du programme dit du 1%. Intitulée *Laissez-moi travailler je me décompose*, elle consiste en plusieurs stèles ancrées dans le plancher de l'établissement où reposeraient les esprits d'Aristophane, Rabelais, Molière et Oscar Wilde. Le tout se présente comme «une vaste crypte de tous les personnages célèbres du Panthéon de l'humour».

Jeunes créateurs

Le prix Pierre-Ayot est remis pour la première fois cette année. Il veut promouvoir l'excellence de la nouvelle



MICHEL DUBREUIL

Sans titre, 1993, une œuvre en granit, miroir et tissu de Marie-France Brière.

création» et en même temps favoriser la diffusion d'œuvres de jeunes artistes, c'est-à-dire ceux de moins de 35 ans qui ont moins de dix années de pratique artistique professionnelle. Il comprend une bourse de 3000 \$ et les avantages rattachés à l'autre récompense (organisation d'une expo et achat d'une œuvre).

Mme Bayla Norman est née à Toronto en 1964. Diplômée de l'université Windsor, en Ontario, elle habite la métropole québécoise depuis quelques années. La galerie La Centrale présentait cet automne une exposition de ses œuvres intitulée *Upcoming September*. Plus tôt cette année, elle a exposé *Recollections* à la galerie Pfefferberg de Berlin, en Allemagne. L'an prochain, ce sera au tour de la galerie Samuel Lallouz de Montréal d'accueillir les travaux de la lauréate. Au total, depuis le début de la décennie, cette artiste a eu les honneurs d'une quinzaine d'expos solo, au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Detroit et même à Prague. Ses installations sont toujours reliées à des thèmes se rapportant à la mémoire, l'histoire, l'identité, la temporalité, la mutation.

Le jury de cette année a étudié plus

de 80 dossiers de candidats. Il était composé de Lilian Rodriguez, directrice de la galerie qui porte son nom et présidente de l'AGAC, Jean Dumont, critique d'art, qui a travaillé au *Devoir*, Johanne Chagnon, artiste et coordonnatrice de la revue *Esse*, et Henry Lehmann, professeur, critique d'art et journaliste à *The Gazette*.

Rappelons en terminant que Pierre Ayot, artiste né à Montréal en 1943, est issu du pop art. Il a fondé la galerie Graff, le centre de conception graphique, en 1966, et a enseigné pendant trois décennies à l'UQAM. Une trentaine d'expositions lui ont été consacrées et ses œuvres figurent dans de nombreuses collections privées et publiques du pays. Pierre Ayot est décédé dans un accident de la route le 2 mai 1995. La «revue d'écriture et d'érudition» *Trois* lui rend hommage dans son dernier numéro.

Louis Comtois, lui, est décédé à New York, en 1990, à l'âge de 45 ans. Ses toiles formalistes ont été présentées aux États-Unis et au Canada dans une vingtaine d'expositions solo au cours des années 70 et 80. Le Musée d'art contemporain de Montréal lui a récemment consacré une importante exposition.

Pensions alimentaires

Le plan de perception automatique connaît des ratés, avoue Bertrand

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le plan de perception automatique des pensions alimentaires mis en place l'an dernier connaît quelques ratés, mais le tout sera rétabli normalement en mars 1997, a indiqué hier le ministre québécois du Revenu, Roger Bertrand.

Interpellé à l'Assemblée nationale par la députée de Blainville, Céline Signori, le ministre Bertrand a avoué que certaines difficultés se posaient dans le système instauré en 1995. La difficulté principale survient lorsque le

débitéur de la pension est un travailleur autonome refusant de fournir les renseignements nécessaires pour instaurer la perception automatique de la pension alimentaire à payer.

«Les travailleurs autonomes qui ne produisent pas les renseignements requis se trouvent à échapper au nouveau mode de perception, mais le gouvernement est en train de resserrer les mesures pour faire en sorte que les renseignements soient disponibles», a dit le ministre.

Il a cité le projet de loi 65, actuellement à l'étude devant l'Assemblée na-

tionale, qui forcera toutes les parties concernées par une requête en pension alimentaire à fournir tous les documents et renseignements requis.

M. Bertrand a aussi souligné qu'un comité dresse actuellement un bilan du régime de perception automatique un an après sa mise en vigueur, afin de l'améliorer.

Les premières constatations semblent cependant positives; à peine 10 % des débiteurs sont en défaut de paiement de la pension alimentaire qu'ils doivent, alors que cette proportion atteignait 55 % sous le régime précédent.

FAITES LA FÊTE ET
CÉLEBREZ
LA FIN DE L'ANNÉE AVEC LES PLUS BAS PRIX GARANTIS

LITERIE • BAIN • FENÊTRES • MATELAS • PORCELAINE • CRISTAL • CADEAUX
ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% SUR DES ARTICLES DE MARQUES RÉPUTÉES DANS TOUT LE MAGASIN

CADEAUX
ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% SUR LA PORCELAINE, LA VERRERIE, LA COUPELLERIE, LES ARTICLES-CADEAUX, LES BATTERIES DE CUISINE ET PLUS ENCORE!

Mikasa • Orrefors • Noritake • Lenox • Meyer • Waterford • Wedgwood • Pfaltzgraff • Guy Degrenne • Lagostina • Kosta Boda • Guzzini • Royal Doulton et autres!

NOS PRIX SONT IMBATTABLES!

LAGOSTINA
Provence
Économisez 58%
Prix courant 600\$
Prix de solde à partir de 249\$

«ART INSTITUTE OF CHICAGO»
Tasses de porcelaine, théières et jattes à partir de 9\$

Waterford
Économisez jusqu'à 63%
Achat spécial!
Coupe, vin, ou flûte
Ord. 55\$ - 75\$
Solde de 19\$ à 29\$

PASTA VERDE
Ens. pour pâtes
5 pièces
18\$

TERRACOTTA
Bol pour croustilles et trempette
19\$

PORCELAINE
Evesham Gold DE ROYAL WORCESTER
Économisez jusqu'à 40% sur accessoires de service choisis.

Pfaltzgraff
Économisez jusqu'à 20%
Ens. 20 pièces, ordinairement à partir de 120 \$
Prix de solde à partir de 89\$

Royal Doulton
Économisez jusqu'à 50% et recevez des bols à soupe GRATUITS!
Quantités limitées.

TABLE
Scotchgard™ STAINRELEASE™
Nappes Invitation 9\$
Choix de 7 couleurs

Ens. pour la cuisine 4 pièces 4\$

Napperons à partir de 99¢

BOUTIQUE POUR BÉBÉ
Nous avons un choix incroyable d'articles-cadeaux de d'accessoires!

BAIN

MARTEX
Martex
STEVENS
CANNON

Nous offrons les marques les plus réputées!

Serviettes de bains Cannon 3\$ (légères imperfections)
Essuie-mains Martex / Stevens 1\$
Rideaux de douche en tissu 9\$
Rideaux de douche en plastique variés 4\$
Descentes de bain Cannon 5\$
Sorties de bain en ratine 29\$

LITERIE

Springmaid
MARTEX
Martex
Wamsutta
CANNON
Dan River
Iowence
SHEFTEX

Le plus grand choix de literie et d'accessoires à Montréal, aux plus bas prix garantis

Ensemble de literie 6 pièces
Incluant douillette, drap contour, drap plat, volant de lit, couvre-oreiller(s) et taie(s) d'oreiller

Simple 49\$ Grand 69\$
Double 59\$ Très grand 79\$

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple 16\$ Grand 32\$
Double 26\$ Très grand 49\$

Couvre-matelas SIMMONS 9\$
Grand (légères imperfections)

Oreillers de duvet 24\$

SIMMONS Oreillers 6\$

Édredons de duvet d'oie blanche
Construction en cloisons 12 po
Simple 69\$ Grand 99\$
Double 89\$ Très grand 139\$

MATELAS

Plus de 100 modèles
LIVRAISON GRATUITE
CADRE GRATUIT À L'ACHAT D'ENSEMBLES

Les 2 meilleures façons d'acheter un matelas de première qualité
OPTION n°1 NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVQ
OPTION n°2 NE PAYEZ RIEN AVANT UN AN
Aucun mensualité • aucun intérêt • aucun dépôt

Charmeur de Sealy
Simple 119\$ ens. 229\$ Grand 169\$ ens. 329\$
Double 139\$ ens. 269\$

Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 199\$ ens. 329\$ Grand 279\$ ens. 449\$
Double 249\$ ens. 399\$

MATELAS À EMPORTER À PARTIR DE 36,95\$

PARURES DE FENÊTRES

SERVICE À DOMICILE GRATUIT 341-7810

Jusqu'à 50% d'escompte sur le prix suggéré pour STORES VERTICAUX ET HORIZONTAUX • PLISSÉS • BOUFFANTS • ROMAINS • PERSIENNES • TENTURES • DENTELLES • PARURES DE FENÊTRE COMPLEXES • TISSUS • COUVRE-LITS FAITS SUR MESURE

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre ROCKLAND 341-7810
Place Paré/Bellefleur 671-2202
Les Galeries LAVAL 681-9090
Les Promenades de la CATHÉDRALE 282-9525

CHAQUE JOUR / L'ANNÉE LONGUE
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas!
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%!

L'ÉTAT DU MONDE 97
entre vos mains

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

«L'État du Monde continue d'offrir avec constance une information à la fois précise et concise qui en fait l'annuaire économique et géopolitique indispensable à toute personne avide de renseignements sur la situation de tel ou tel point de notre pauvre planète.»

Rudy Le Cours, La Presse

704 pages • 27,95 \$

LE DEVOIR CKAC730 RADIO-MEDIA Boréal Qui m'aime me lise.



POLITIQUE

Le livre de l'année!
QUÉBEC
 FIDES
 LE DEVOIR
 1997

EN BREF

L'armée proteste

(Le Devoir) — Contrairement à ce qu'annonçait lundi en première page le quotidien *Toronto Star*, les Forces armées ont fait preuve de transparence dans l'affaire des coûts du démantèlement du Régiment aéroporté en mars 1995. Selon le quotidien, les autorités militaires auraient indiqué à l'époque que la cérémonie avait coûté 45 000 \$. Or, des documents obtenus par le *Toronto Star* «révélaient» lundi que ces coûts ont atteint 209 000 \$. Hier, le major Jacques Tremblay, a indiqué que les Forces armées avaient annoncé, dès le 8 mars 1995, que le coût de la cérémonie avait totalisé quelque 200 000 \$. Le régiment a été démantelé après une succession de scandales sur ses performances en Somalie.

Déception et inquiétude des enseignants

(D'après PC) — La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) a fait part de sa déception et de son inquiétude, hier, au lendemain de l'annonce par le ministre québécois de l'Éducation, Pauline Marois, de l'ouverture d'un nouveau cégep dans l'ouest de l'île de Montréal d'ici trois ans. Selon la FNEEQ, il faudrait créer un campus plutôt qu'un cégep autonome. Le Conseil supérieur de l'éducation avait souligné qu'un campus répondrait davantage aux vœux de la population francophone de l'ouest de Montréal, a souligné la FNEEQ. «Force nous est de constater que la ministre a décidé de maintenir artificiellement en vie le cégep Gérald-Godin tout en entretenant l'ambiguïté et la confusion sur l'organisation matérielle et pédagogique d'un tel cégep», a déclaré le président de la FNEEQ, Oliva Bouchard.

CSST: réforme contestée

(PC) — Loin de simplifier le processus, la réforme de la CSST que s'approprie à faire adopter le ministère du Travail nuira aux droits des accidentés du travail, estime la CSN. Selon la centrale syndicale, le projet de loi 79 n'est qu'un «semblant de réforme de la CSST pour la galerie». Le principal reproche que formule la CSN à l'endroit du projet de loi est celui de maintenir le Bureau d'évaluation médicale, un bureau d'expertise médicale ou, trop souvent selon la centrale, les diagnostics des médecins traitants sont contestés. Selon Gérald Larose, on pourrait économiser quelque 150 millions de dollars en réduisant le nombre de contestations, en déjudiciarisant et en investissant dans une véritable approche de réhabilitation de l'accidenté du travail plutôt que dans des mécanismes de contrôle.

Expertises sur le funiculaire

Québec (PC) — La Régie du bâtiment du Québec a fait savoir hier qu'elle avait confié à la firme québécoise Qualitech Consultants le soin d'effectuer des expertises sur le funiculaire de Québec, dont la chute à la suite de la rupture d'un câble, le 12 octobre, a fait deux victimes. Les experts effectueront notamment des tests de rupture sur les câbles, en plus de procéder à des essais sur les freins, afin de déterminer les causes exactes de l'accident, a ajouté la Régie. Le délai nécessaire aux différents tests est d'environ deux mois. Le contrat passé entre la Régie et la compagnie stipule que les résultats de ces tests demeureront confidentiels jusqu'à ce que l'organisme gouvernemental termine son rapport d'enquête.

Unilinguisme français et démocratie ne sont pas incompatibles, dit la SSJB

L'organisme réplique à Lucien Bouchard par une pleine page de publicité dans les journaux

Le coup de force que le premier ministre Bouchard a asséné la semaine dernière à ses militants en congrès pour imposer sa vision linguistique a eu pour effet d'accentuer la méfiance de bien des souverainistes. Même les alliés traditionnels comme les dirigeants de la SSJB-M s'interrogent sur les véritables intentions politiques du gouvernement.

PIERRE O'NEILL
 LE DEVOIR

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal réplique à Lucien Bouchard que l'appui à l'unilinguisme français est compatible avec la qualité de démocrate.

Le président de l'organisme, François Lemieux, qualifie de «tragédie» l'attitude du premier ministre au congrès du PQ et de «recul» l'intégration de la loi 86 au programme officiel du parti.

Les lecteurs de *Le Devoir* auront constaté que la SSJB-M fait paraître en page 2 de l'édition d'aujourd'hui un cinglant message rappelant qu'au cours des 20 dernières années, 138 députés libéraux et péquistes ont voté en faveur de l'affichage unilingue français et ont quand même pu continuer à se regarder dans le miroir.

Comment cela se peut-il? En 1977, le gouvernement péquiste de René Lévesque a adopté la loi 101, prévoyant l'affichage unilingue français. En 1988, la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Ford, a conclu à l'invalidité de ces dispositions de la loi 101, les jugeant contraires au principe de la liberté d'expression inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés. Quelques semaines plus tard, le gouvernement libéral de Robert Bourassa a eu recours à la clause nonobstant pour déroger au jugement de la Cour suprême. Ce faisant, les députés libéraux ont à leur tour voté pour l'unilinguisme.

Cette pleine page de publicité réfère évidemment aux arguments que le premier ministre a utilisés pour convaincre les congressistes péquistes d'effectuer un virage linguistique. «Je suis contre l'unilinguisme parce que je suis un démocrate», avait alors déclaré M. Bouchard, ajoutant qu'il voulait être capable de se regarder dans le miroir le lendemain du vote.

À l'instar de tous les partenaires nationalistes, les dirigeants de la SSJB ont vu dans l'arrivée de Lucien Bouchard l'assurance d'un avenir prometteur pour la cause du français. Au fur et à mesure que sont apparues les basses manœuvres pour neutraliser les revendications des péquistes de Montréal, les choses se sont gâtées. Le message caustique qui paraît ce matin marque un bris de confiance, peut-être même le signe de la rupture.

Le président de la SSJB est, en effet, extrêmement in-

quiet pour la survie du français. De retour d'une tournée du Québec, il est aujourd'hui convaincu qu'il n'y a pas seulement Montréal mais la plupart des autres régions qui sont en proie à l'anglicisation. La question de l'affichage n'est pas la plus importante à son avis. Pour lui, les reculs que l'on peut observer dans les milieux de travail, dans la francisation des entreprises et dans l'enseignement sont beaucoup plus significatifs et dangereux. Entendre Louise Beaudoin annoncer que le gouvernement ne donnera plus de contrats aux entreprises qui n'ont pas obtenu leur certificat de francisation, voilà qui le fait bien rire. C'est que sous le régime de la loi 86, les entreprises n'ont plus l'obligation légale d'obtenir ce certificat. Cette disposition a été retranchée de la loi 101.

Mais il n'y a pas que la langue qui intéresse François Lemieux. Ainsi, il croit que la course au leadership qui s'amorce au Bloc québécois peut contribuer à relancer le parti, favoriser l'émulation et les débats. Il estime que Jacques Parizeau serait l'homme de la situation s'il acceptait de poser sa candidature.

Le Devoir a par ailleurs appris que le ministre Bernard Landry en a causé avec M. Parizeau, qui se trouvait cette semaine à Paris et qui sera de retour demain à Montréal. Entre-temps, Lisette Lapointe a reçu d'innombrables appels de députés bloquistes, l'exhortant d'intercéder auprès de son mari, de le convaincre de prendre la succession de Michel Gauthier.

Projet de loi C-71

Les compagnies de tabac fulminent

Elles accusent le gouvernement d'«affront au Parlement»

HUGUETTE YOUNG
 PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Furieux de l'empressement avec lequel le gouvernement veut faire adopter son projet de loi contre le tabagisme, les fabricants de tabac accusent le gouvernement de porter atteinte aux droits du Parlement.

Le Conseil canadien des manufacturiers des produits du tabac a dénoncé avec vigueur hier les visées du projet de loi C-71 déposé lundi par le ministre de la Santé, David Dingwall.

Le ministre souhaite faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible aux Communes, soit avant la levée des travaux parlementaires.

Les fabricants ont indiqué que le gouvernement avait déposé une motion aux

Communes pour limiter le débat et faire adopter le projet de loi à la vapeur, mais le bureau de M. Dingwall a nié ces informations.

Ce qui irrite les fabricants de tabac au plus haut point, c'est que le gouvernement semble vouloir étouffer le débat en retardant la publication des règlements qui accompagneront le projet de loi. Selon eux, ces règlements seront publiés après l'entrée en vigueur du texte législatif.

Selon la porte-parole Marie-Josée Lapointe, il est tout à fait inacceptable que les règlements proposés ne soient pas inclus dans le projet de loi et soumis à l'examen du Parlement.

«La procédure est un affront au Parlement», a-t-elle soutenu.

Le président du Conseil des manufactu-

riers, Rob Parker, est allé plus loin en disant que le processus allait à l'encontre du jugement de la Cour suprême du 21 septembre 1995 et violait la Charte des droits.

Il est trop tôt cependant, a-t-il ajouté, pour dire si les fabricants de tabac contesteront cette loi devant les tribunaux, bien que cela demeure probable.

Dans son jugement, la Cour suprême stipulait que de larges pans de la Loi réglementant les produits du tabac portant sur la publicité, la promotion et l'étiquetage étaient inconstitutionnels car ils portaient atteinte à la liberté d'expression de l'industrie du tabac.

Selon M. Parker, les libéraux ont cédé devant les pressions du lobby antitabac tout en faisant la sourde oreille aux craintes de l'industrie et aux groupes qui

jouissent de la commandite des compagnies de tabac.

Sans vouloir sonner le glas des nombreux événements culturels, artistiques et sportifs parrainés par l'industrie du tabac, Mme Lapointe a souligné qu'il n'était pas dans l'intérêt de l'industrie du tabac de financer des événements coûteux sans pouvoir en tirer profit.

«La valeur commerciale de la commandite est sévèrement limitée, voire éliminée. Les événements et la commandite seront revus cas par cas», a-t-elle dit.

Le projet de loi interdit la publicité sur les ondes, les panneaux publicitaires, dans les autobus, les kiosques à journaux et les étalages.

La publicité sera limitée aux revues destinées à un auditoire public et permises dans les envois directs.

Bouchard chante les louanges de Jean Rochon

«C'est le meilleur ministre de la Santé que le Québec ait jamais eu»

MICHEL HÉBERT
 PRESSE CANADIENNE

Québec — Jean Rochon est le meilleur ministre de la Santé que le Québec ait jamais eu, soutient le premier ministre Lucien Bouchard.

Mais une récente étude de l'École nationale d'administration publique (ENAP) obtenue par le libéral Pierre Marsan souligne le manque de leadership et la démotivation qui régissent au ministère de la Santé.

Foutaises, a fait comprendre hier le premier ministre Bouchard qui a «chanté les louanges» du ministre Rochon, comme l'avait récemment fait l'ex-ministre libéral de la Santé, Marc-Yvan Côté.

«C'est le meilleur ministre de la Santé que le Québec ait jamais eu», s'est-il exclamé à l'Assemblée nationale.

Pour le chef de l'opposition, Daniel Johnson, les conclusions des consultations menées par l'ENAP et la Di-

rection des services du personnel constituent un blâme «sans précédent» à l'endroit d'un ministre.

«Ce qui est sans précédent, a rétorqué M. Bouchard, c'est un ministre de cette qualité qui a accepté de relever les défis des grandes réformes qu'il fallait faire.» Intarissable, le premier ministre a ajouté que son ministre «entretient une communication parfaite avec la population» et est fait du même bois que le père de l'assurance-maladie du Québec, Claude Castonguay.

Contrairement à son habitude, le ministre Rochon n'était pas en Chambre, hier, pour répliquer aux attaques des libéraux, qui ont par ailleurs distribué un compte rendu de la consultation faite par l'ENAP en octobre dernier.

On y lit que «l'absence de leadership se traduit principalement par le manque d'orientations, la confusion dans l'exercice des rôles du ministère et

des régies, l'instabilité de l'organisation, un fonctionnement interne démotivant et incohérent, un manque de considération pour les ressources humaines ainsi que par l'absence de support et de formation pour faciliter les transitions».

Le ministre vivrait aussi «une crise d'identité profonde» nourrie par une «déstabilisation interne occasionnée par les réorganisations successives et inefficaces». On signale à ce propos «le changement quasi annuel au niveau du sous-ministre depuis les quatre dernières années».

Le virage ambulatoire et les compressions budgétaires de 500 millions exigées cette année laissent pour le moins perplexes la critique libérale en matière de santé. M. Marsan rappelle que le plan de match du ministre Rochon prévoit des compressions futures de 1,4 milliard dans le réseau de la santé à compter de 1997-98.

Abolition de l'exemption de la taxe de vente

Johnson demande au gouvernement de consulter les municipalités

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition libérale a réclamé hier le report de l'abolition de l'exemption de taxes dont jouissaient les municipalités.

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, a exigé que le gouvernement consulte les municipalités du Québec avant de leur imposer ce fardeau fiscal évalué à 76 millions par année.

Mais M. Johnson s'est fait rabrouer par le premier ministre Lucien Bouchard: si les libéraux avaient tant de solutions miracles aux problèmes budgétaires, pourquoi ne les a-on

pas appliquées au lieu de faire un déficit de 5,6 milliards en 1994, dans le dernier budget libéral?

Ces échanges se sont produits hier, à l'Assemblée nationale, quand l'opposition libérale a blâmé le gouvernement péquiste pour cette mesure qui a frappé les budgets municipaux la semaine dernière.

Il s'agit de l'abolition de l'exemption de 43 % sur la taxe de vente dont jouissaient les municipalités pour leurs achats et en regard des travaux qu'elles effectuaient.

Le chef libéral Daniel Johnson a invité le gouvernement à faire preuve «de collaboration et de compréhension»

envers les municipalités en reportant la mesure, afin de se donner le temps d'en débattre avec les principaux intéressés à la Table Québec-municipalités. Pour M. Johnson, le geste du gouvernement a été fait de façon «cautieuse et improvisée».

Quant à la députée libérale de Jean-Talon, Margaret Delisle, elle a calculé que la mesure signifie un manque à gagner de deux millions pour la ville de Québec, 700 000 \$ à Lévis-Lauzon, et même 500 000 \$ à Rouyn-Noranda, une ville située dans le comté que représente à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel.

Madame, Monsieur,

Speq - Le Devoir inc.

Le journal *Le Devoir* sollicite votre adhésion à la Speq - Le Devoir inc. Après une phase de redressement financier, le *Devoir* en aborde une de développement.

Une troisième émission d'actions ordinaires (450 000 à un dollar l'action) est en cours. Cette émission se termine le 15 décembre 1996. À cet effet, nous sommes toujours en mesure de vous faire parvenir le nouveau prospectus comme en fait foi notre publicité dans le journal.

Nous vous remercions de l'intérêt porté au *Devoir* ainsi que de votre collaboration.

Pour recevoir la documentation, prière d'en faire la demande à:

Roger Boisvert
 Fondation du Devoir
 2050 de Bleury, 9e étage
 Montréal (Québec)
 H3A 3M9
 Tél.: (514) 985-3431
 Téléc.: (514) 985-3310

Veillez accepter nos salutations distinguées.

Roger Boisvert
 Président
 Speq - Le Devoir inc.

LE DEVOIR

• POLITIQUE •

Le PQ devrait cesser d'augmenter les taxes

The Gazette estime que le gouvernement Bouchard s'y prend mal pour assainir les finances publiques

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le PQ devrait cesser d'augmenter les taxes, plaide *The Gazette* dans un titre d'éditorial on ne peut plus explicite. «Les contribuables québécois sont pris en tenaille par le ministre des Finances, Bernard Landry, et le gouvernement Bouchard. Le mois dernier, M. Landry a annoncé des hausses de taxes de 250 millions, selon un plan découlant du sommet économique d'octobre. Et jeudi dernier, il frappait à nouveau, décrétant d'autres taxes surprises.»

A en juger par les inepties qu'il avait proférées en annonçant les hausses de 250 millions sur trois ans, on a l'impression que M. Landry prend les Québécois pour des imbéciles, avait déjà écrit *The Gazette*. Résumant et critiquant les énoncés ministériels, le journal concluait ainsi: «La nouvelle taxe de M. Landry fera plus de dommages à l'économie qu'elle n'aidera les pauvres à se trouver du travail. Déjà, les emplois sont détruits par des taxes élevées sur la masse salariale et un lourd fardeau réglementaire. A ces facteurs négatifs, il faut ajouter l'incertitude politique créée par la poussée indépendantiste du PQ. La combinaison est terrible. Elle étouffe l'économie du Québec.»

Mardi, *The Gazette* revenait à la charge. On n'y conteste pas l'objectif du gouvernement mais la manière dont il s'y prend pour assainir les finances publiques. «Les taxes sont une façon importante de redistribuer la richesse et de s'assurer que les moins fortunés aient accès à l'éducation, aux services de santé et aux programmes sociaux qui leur permettent de passer à travers des temps difficiles. Mais une taxation excessive frappe tout le monde. Elle tue les emplois et la croissance économique.»

«Réduire la masse salariale, le gaspillage bureaucratique et gouvernemental n'est pas facile, étant donné les liens étroits qui unissent le PQ et ses alliés référendaires. Mais les Québécois ne peuvent pas payer plus de taxes. Ils paient déjà un prix trop élevé pour les erreurs de ce gouvernement.»

Ce thème du gaspillage est repris en chœur par les *columnists* de *The Gazette*. «Le Canada est la rose, le Québec est la mauvaise herbe en matière de prévisions économiques», titre-t-on la chronique de Peter Hadekel. Celle de Jay Brian est ainsi coiffée: «Les taxes, la bureaucratie laissent le Québec hors de la prospérité du Canada.»

S'appuyant sur diverses prévisions, les deux déplorent que le Québec, en raison de son lourd fardeau fiscal et de son incertitude, traîne la patte, de sorte que ses contribuables n'ont pas de répit.

Autre sujet d'actualité, le rapport de la commission

royale Erasmus-Dussault sur les autochtones, peu discuté au Québec, continue de faire l'objet de commentaires dans les autres provinces.

Le rapport sur les autochtones n'est pas parfait, mais le message qu'il lance ne peut pas être ignoré, écrit *The Telegraph Journal*, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). On peut discuter longtemps du coût et des recommandations de la commission, mais il faut à l'évidence en prendre acte et agir en conséquence. «Avec une croissance démographique explosive et une pauvreté endémique qui constituent déjà un problème énorme, ça va aller de mal en pis pour nos communautés autochtones si nous ne prenons pas les moyens d'améliorer la situation.»

Un pundit du Canada anglais estime, avec la commission royale, que nous devons des excuses aux peuples autochtones. Pour Richard Gwyn, publié notamment dans *The Toronto Star*, ce rapport est en quelque sorte un miroir dans lequel nous pouvons nous regarder. Il a coûté terriblement cher et ses recommandations sont fort onéreuses. Il n'en reste pas moins qu'un nouveau départ est nécessaire.

On pourrait commencer avec ce que la commission appelle une «apologie» collective. Ça ne changerait rien de ce qui a été fait et de ce qui existe encore. Mais il faut une déclaration de reconnaissance et de respect, la reconnaissance collective que l'échec des autochtones serait aussi notre échec.

«Ils étaient ici avant nous. Et leur succès sera le test ultime de notre identité nationale», conclut Gwyn.

En éditorial, *The Toronto Star* opine aussi qu'il faut agir vite, quoi qu'il en coûte. «Le coût de ne rien faire serait encore plus élevé — en dollars (la population autochtone en état de dépendance croît rapidement), en pertes de vies humaines et, potentiellement, en violence. La commission met les Canadiens au défi de tourner leurs relations avec les autochtones d'un problème sérieux en un atout. Notre manière de faire face à ce défi en dira long sur nous en tant que nation», conclut *The Toronto Star*.

Les chroniqueurs de *The Globe and Mail* ont également commenté le rapport Erasmus-Dussault. Ainsi, Robert Sheppard, spécialiste des «provinces», a consacré au moins trois «colonnes» successives à cet important sujet. Il souhaite notamment que le rapport reste vivant et ne soit pas tabletté, un pays riche comme le Canada ne pouvant se désintéresser du terrible sort qu'il fait à près d'un million de ses citoyens. Il faut leur accorder un regard neuf, candide même. Tâche immense et délicate. Raison de plus pour ne pas tabletté le rapport mais le garder à la main et disponible pour tous les Canadiens.

REVUE DE LA PRESSE ANGLOPHONE



Le rapport sur les autochtones n'est pas parfait, mais le message qu'il lance ne peut pas être ignoré, écrit *The Telegraph Journal*

Le journalisme t'intéresse ?

Tu es inscrit à temps plein dans un cégep ou un collège du Québec ?

Alors le **Grand concours de JOURNALISME** LE DEVOIR est pour toi.

- Fais-nous parvenir un article critique (au moins 800 mots) sur une manifestation qui concerne la vie sociale et culturelle d'ici: par exemple un film, un livre, un événement culturel ou sportif.
- Parles-en à ton professeur de français car ce concours peut aussi être réalisé dans le cadre de tes cours.

La date limite des envois des textes au journal *Le Devoir* est le 21 mars 1997. La remise des prix aura lieu en mai 1997.

À gagner?

Plusieurs prix tels un ordinateur, des bourses d'études ou des dictionnaires, sans oublier la publication de ton article critique dans *Le Devoir*.

Pour en savoir plus au sujet des modalités de participation, informe-toi auprès de ton professeur de français.

LA FONDATION DU DEVOIR

MUSÉE
STEWART
AU FORT
DE L'ÎLE SAINT-JULIEN

AQPF
Association québécoise des professeurs et professeurs de français
1-800-267-0947

loto-québec

Hydro Québec

DICTIONNAIRES LE ROBERT
Sous la rubrique de la langue

DÉCLARATION DE LA COALITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES INDÉPENDANTES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Le gouvernement Bouchard veut faire payer aux secteurs public et parapublic, qui représentent 16 % de l'ensemble des travailleuses et travailleurs québécois, 54 % de la réduction de ses dépenses.

C'EST ABUSIF !

Le gouvernement Bouchard tient tellement à atteindre pour l'an 2000 le déficit zéro qu'il va jusqu'à mettre de l'avant une solution entraînant des mises à pied additionnelles importantes et une plus grande réduction des services à la population dans les secteurs de la Santé, de l'Éducation et de la Fonction publique.

C'EST INACCEPTABLE !

Le gouvernement Bouchard convoite nos fonds de pension, pourtant il n'y contribue pas. Cet argent appartient à celles et à ceux qui y cotisent au même titre que les sommes que vous versez dans votre RÉER. Cet argent doit donc servir essentiellement à des fins de retraite. Ceux qui disent le contraire se trompent, nous trompent et trompent la population.

C'EST DU VOL !

Le gouvernement Bouchard doit cesser ses menaces. La Coalition des organisations syndicales indépendantes, représentant 130 000 travailleuses et travailleurs de la Santé de l'Éducation et de la Fonction publique déclare au gouvernement que les ultimatums, c'est assez.

NOTRE RÉPONSE C'EST NON !

Association des syndicats de professionnelles et professionnels des collèges du Québec (ASPPCQ) • Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec (APGCGQ) • Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) • Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) • Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) • Centrale des professionnelles et professionnels de la santé (CPS) • Fédération autonome du collégial (FAC) • Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) • Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ) • Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) • Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec (SACFQ) • Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSCQ) • Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec (SCSGQ) • Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) • Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) • Syndicat professionnel des diététistes du Québec (SPDQ) • Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec (SPMGQ) • Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires (UQIIA)

É D I T O R I A L

Jérémiades municipales

Michel Venne

Les municipalités sont sur un pied de guerre contre Québec. Quoi de neuf sous le soleil? Chaque année, c'est pareil. La complainte est devenue jérémiade. Trop facile de blâmer le gouvernement. Les villes ont les moyens d'absorber quelques factures. Mais il est vrai que Québec a quelques torts.

L'abolition, jeudi, du remboursement de la TVQ accordé par Québec aux municipalités fut, paraît-il, la goutte qui fit déborder le vase. Nouvelle facture de 76 millions répartie entre les 1400 villes et villages du Québec. La guerre a été déclarée... Mais pour vraiment pas grand-chose en regard des neuf milliards que totalisent les budgets locaux. À Montréal, on ne verra même pas la différence. Certes, depuis 14 mois, le transfert de factures de Québec au palier local atteint 250 millions, comme le clame l'UMQ, qui additionne pommes et oranges. Cas par cas, les ponctions réclamées de Québec sont justifiées et raisonnables.

Ces ponctions sont d'autant plus justifiées que les villes ne sont pas dans la misère. Tout récemment, la ville de Lachine parvenait à dégager des sommes pour augmenter de 10 % sur cinq ans les salaires de ses cols blancs, de ses cadres et de ses pompiers. Baie-Comeau vient d'accorder une hausse de salaire de 4,5 % sur trois ans à ses policiers.

Dans l'ensemble, les employés municipaux sont mieux payés que leurs collègues de l'administration provinciale. L'écart entre les salaires des uns et des autres est de 27 %, ce qui est énorme, il va sans dire. Si les villes peuvent traiter leurs employés aussi bien, elles peuvent absorber une note de 76 millions de dollars. Qu'elles cessent de gémir.

Mais la guerre Québec-municipalités se déroule sur plusieurs fronts. Les différends les plus profonds opposent Québec aux petites localités rurales regroupées au sein de l'UMRCQ. Ils concernent le partage des coûts des services policiers et la fusion de quelque 416 municipalités de petite taille pour en réduire le nombre. Pourtant, les politiques gouvernementales sont justifiées dans les deux cas.

Gavées de subventions provenant du trésor québécois, les petites municipalités bénéficient d'avantages indus. Leur éparpillement est coûteux et inefficace. La fusion serait dans bien des cas bénéfique. Et l'approche gouvernementale est volontaire, étalée dans le temps et respectueuse des communautés d'appartenance.

Parmi ces avantages figure la tarification des services de police. Jusqu'à présent, les municipalités de moins de 5000 habitants paient à peine 35 % du coût de la Sûreté du Québec sur leur territoire. Le projet du ministre Robert Perreault monte la contribution municipale à hauteur de 50 % des coûts réels encourus pour assurer la protection des résidents. Le projet comporte une facture additionnelle de 30 millions mais il permet aux élus locaux concernés de définir avec la SQ l'étendue des services policiers pour lesquels ils sont facturés, ce qui n'a jamais été le cas. En plus, les villes qui ont un projet sérieux de création de leur propre corps de police pourront bénéficier d'une exemption.

Les lamentations municipales ne justifient pas la guerre ni le défilé de camions à ordures devant le Parlement que la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard, propose d'organiser. Mais il est vrai que Québec a ses torts. Dans l'affaire des 76 millions, ce n'est pas le montant qui compte, c'est la manière: sans consultation préalable, à quelques jours du dépôt des budgets de la plupart des municipalités. Ça sent l'improvisation. Et Québec tergiverse et brouille les cartes, refuse de se commettre, tant sur la réforme de la fiscalité municipale, dont les villes ont réellement besoin, que sur ses politiques confuses de décentralisation et de régionalisation.

Sans doute était-ce avec humour. Le maire de Dorval, Peter Yeomans, a avancé cette semaine une solution au problème: mettre les maires au pouvoir. Car «avec des maires à la tête du gouvernement, dit-il, ça fonctionnerait rondement». Oui, surtout si Pierre Bourque est premier ministre...

Les villes peuvent absorber des factures mais Québec a ses torts.

UNE LOI SPÉCIALE ?!



Le ministre imaginaire

«L'on n'a qu'à parler avec une robe et un bonnet, tout galimatias devient savant, et toute sottise devient raison.» — Molière, Le Malade imaginaire

A deux semaines ouvrables de l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments de Jean Rochon, on commence seulement à entrevoir l'improvisation et les iniquités potentielles de ce nouveau régime.

Ce lundi, *Le Devoir* rapportait les appréhensions des sidéens qui feront face à des problèmes d'approvisionnement en médicaments et devront assumer des coûts prohibitifs. Mais les sidéens ne seront pas les seules victimes d'un régime dont la principale raison d'être est de ratisser les fonds de tiroir pour répondre au dogme du déficit zéro. Des surprises de taille attendent aussi ceux qui sont atteints de cancer — une maladie qui au Québec, chaque année, touche près de 30 000 nouvelles personnes et en tue près de 15 000.

les médecins traitants et les infirmières.

Bref, il semble bien que les médicaments administrés par voie orale — dont la chimiothérapie par «pilules», certains antinausées et antidouleurs — ne seraient plus accessibles à frais minimes comme ils le sont en ce moment. Le patient qui obtient présentement tout médicament inclus dans la circulaire du gouvernement au prix abordable de 2 \$ la prescription devrait, à partir du 1^{er} janvier, en assumer le quart du coût réel. Il va donc sans dire que la plupart des patients souffrant de cancer atteindront inévitablement leur plafond maximal de paiement étant donné les coûts élevés de ces médicaments.

Pour les personnes atteintes de cancer, on passe d'un des régimes de traitement les plus accessibles et équitables au monde à une forme de discrimination socioéconomique qui pénalisera les moins nantis et les plus vulnérables. De plus, on créera plusieurs catégories de patients. Il y aura ceux qui reçoivent leur traitement par intraveineuse et qui seront moins pénalisés. Et il y aura ceux qui sont traités soit par voie orale, soit par une combinaison d'injections et de pilules qui, eux, devront payer. Ceux qui ont plus de revenus s'en tireront évidemment mieux que les autres.

Mais que fera-t-on de ceux qui — à l'aide sociale ou peu nantis — ne pourront assumer ces nouveaux coûts? Que fera-t-on de ceux qui perdraient en plus l'assistance de leurs pharmaciens spécialisés en oncologie? Qui les aidera à se retrouver dans des traitements d'une grande complexité et qui, justement pour cette raison, étaient administrés à l'hôpital jusqu'à présent? Vous vous voyez, sortant d'un traitement qui vous a affaibli, obligé de vous rendre chez Jean Coutu en plein cœur de l'hiver? Vous vous voyez en train d'attendre qu'un pharmacien non spécialisé en oncologie tente de vous répondre ou qu'il vous dise que les stocks sont épuisés et que vous devez aller ailleurs? Vous voyez une personne âgée ou handicapée, seule, obligée d'endurer ce rituel?

Ce qui est irrationnel d'un point de vue humain l'est tout autant au niveau financier. Par exemple, on sait que les coûts d'achat des médicaments sont moins élevés dans les hôpitaux. Et ce, parce que leurs pharmacies bénéficient de prix avantageux dus aux appels d'offres qui sont interdits aux pharmacies privées. Les pharmaciens d'hôpitaux étant également payés à salaire, ils encouront des honoraires inférieurs à ceux du secteur privé qui sont payés à l'acte. Et n'oublions pas que ces honoraires sont compris dans le prix final d'un médicament! Mais l'irrationalité financière ne s'arrête pas là.

On peut prévoir que certains patients, ne pouvant se payer leurs médicaments, ne les prendront pas et se retrouveront à l'hôpital. On peut aussi prévoir que des médecins, par compassion, feront hospitaliser plus souvent leurs patients les plus pauvres ou les plus fragiles. Ou que ces médecins seront tentés de leur donner des traitements «gratuits» par intraveineuse, lesquels sont plus onéreux pour le trésor public que les médicaments par voie orale.

Si les orientations de Jean Rochon étaient imposées aux patients souffrant de cancer, il vaudrait vraiment mieux être riche et en santé plutôt que pauvre et malade. Qui sait si, un jour, aveuglé par la frénésie du déficit zéro, Québec n'exigera pas qu'on paie pour l'eau bénite de notre extrême-onction (sans compter les coûts d'une éventuelle privatisation de l'eau!).

L'assurance-médicaments est certes une bonne idée en soi, mais certaines de ses modalités d'application sont d'une évidente iniquité et elles devront être revues avant le 1^{er} janvier. Mais en attendant, c'est comme si M. Rochon, à la manière des médecins de Molière, appliquait des ventouses budgétaires pour mieux saigner le système. Et comme les saignées d'antan, ses ventouses, quoique spectaculaires, risquent de faire plus de tort que de bien.

Devant les Québécois qui sont les plus vulnérables face aux effets d'une maladie grave, chronique ou potentiellement mortelle, ce gouvernement serait-il en train de troquer la compassion et la santé publique pour une cote de crédit?

Milosevic face à «l'autre Serbie»

François Brousseau

Les manifestations continues en Serbie, depuis deux semaines, permettent de voir un peu plus clair dans le grand brouillard des Balkans.

On y découvre en effet le vrai visage de Slobodan Milosevic. On y voit, plein d'espoir, cette «autre Serbie» qui se manifeste contre la Serbie des ultranationalistes et des militaires en armes. On peut esquiver un troublant parallèle avec le pouvoir autoritaire de Zagreb. Mais on ne peut pour autant pronostiquer la chute prochaine d'un dictateur qui ne s'effondrera pas du jour au lendemain.

Le vrai visage de «Slobo». Le communiste recyclé dans l'ultranationalisme, à l'origine de la guerre de 1991, avait habilement manœuvré pour faire oublier ses crimes... et pour en faire porter la responsabilité sur d'autres épaulés. Hypocritement, les puissances occidentales n'étaient que trop heureuses de réhabiliter ce grand manœuvrier qui sut, juste à temps, se démarquer de ses rejetons «Frankenstein» qui détruisaient la Bosnie. Et toutes, en chœur, de réincarner «Slobo» en brave artisan de la paix, à Dayton en décembre 1995. Une fraude, bien entendu...

Le parallèle avec la Croatie voisine. Devant ce refus de la démocratie locale et cette répression des médias indépendants, le parallèle devient tentant avec le régime voisin de Zagreb, l'autre puissance régionale des Balkans.

En effet, comme à Belgrade, la direction du président Frajho Tudjman refuse depuis plusieurs mois de céder la mairie de la capitale à une coalition d'opposants qui a démocratiquement gagné les municipales. Comme à Belgrade, les médias indépendants qui ne suivent pas «la juste ligne» sont soumis à de multiples intimidations, quand on ne les étouffe pas tout simplement.

Certes, le pouvoir croate n'a pas les mêmes responsabilités historiques devant la tragédie des dernières années: la courte guerre de Slovénie (juin-juillet 1991),

puis les terribles conflits serbo-croate (1991-92) et serbo-bosniaque (1992-95) trouvent leur origine dans les ambitions hégémoniques de Belgrade, pas dans les tendances autoritaires — au demeurant bien réelles — d'un Franjo Tudjman.

Cette «autre Serbie» qui se lève. Ce que disent ces manifestants de Belgrade, et malgré l'opportunisme de certains de leurs leaders, c'est qu'il y a une autre Serbie que celle des Karadzic et Milosevic... Une Serbie qui n'est pas étrangère aux mots d'ordre «*Démocratie!*», «*État de droit!*», «*Liberté d'expression!*». Une Serbie qui, après plusieurs années de privations attribuables à l'effort de guerre et aux sanctions internationales, crie «*Basta!*» et se retourne contre ses dirigeants.

Ces dirigeants, il est vrai, ont obtenu encore récemment de bonnes marges d'appui populaire. Mais aujourd'hui, le charme se rompt et la minorité démocrate reprend peu à peu du terrain.

Vers une deuxième «Révolution de velours»? La mobilisation populaire peut-elle aller jusqu'à faire tomber le régime? Avec beaucoup d'optimisme, les manifestants ont évoqué le modèle de Prague, la fameuse «Révolution de velours» de novembre 1989: une désintégration quasi instantanée de la dictature, devant les foules gigantesques qui se pressent au pied de la Citadelle.

Jusqu'à nouvel ordre, cette éventualité paraît peu probable. Les manifestants à Belgrade se comptent par dizaines de milliers; à Prague on dépassait le million. À Prague, une élite politique alternative — à la tête de laquelle se trouvait un Vaclav Havel canonisé vivant — se tenait prête; l'opposition serbe, quant à elle, est divisée et n'a pas clarifié ses choix sur la démocratie et le nationalisme. Quant au pouvoir de Belgrade, il conserve des appuis non négligeables, à l'inverse des staliniens de Prague.

Il n'empêche: quelques bons coups de boutoir contre Slobodan Milosevic, voilà qui ne peut qu'être tonique, porteur d'espoir... Et demain, qui sait?



Josée Legault

En fait, même si les pharmacies d'hôpitaux n'ont toujours pas reçu de directives définitives quant au régime Rochon, les régies régionales ont eu vent du «virage» qu'on veut imposer dans la distribution des médicaments. Le 1^{er} novembre, le ministre Rochon leur faisait parvenir par lettre ses orientations ministérielles. On y apprend que les médicaments qui ne sont pas administrés «en contexte d'hospitalisation» ou sur place seraient soumis au nouveau régime et aux frais qui y sont inhérents. Qui plus est, les patients ne pourraient plus se procurer dans les pharmacies d'hôpitaux mais devraient s'approvisionner auprès de pharmacies privées ou communautaires.

Concrètement, cela signifie qu'un patient atteint du cancer devrait payer le quart du coût de tout traitement qui n'est pas donné par intraveineuse et ce, jusqu'à un plafond qui, pour certains, frôlera les 1000 \$ par année. Faute de pouvoir se procurer leurs médicaments à l'hôpital, ces patients perdront aussi les services de pharmaciens spécialisés qui travaillent de concert avec

LETTRES

Le gel des frais de scolarité

Le consensus étudiant autour du thème simple et rassembleur de l'accessibilité à l'éducation pour tous aurait pu être le catalyseur d'une discussion plus large.

Les porte-parole étudiants auraient dû profiter de ce moment et de l'attention inespérée des médias pour développer le discours et s'attaquer au véritable problème de la formation supérieure au Québec: la non-reconnaissance de l'expertise que les jeunes acquièrent au cours de leurs longues, très très longues études universitaires, qui n'en finissent plus de se poursuivre.

Les diplômés universitaires sont loin du Nirvana et ne conduisent pas à cette entrée triomphale sur le marché du travail comme on aime à le prétendre.

Si les diplômés universitaires sont plus allergiques au chômage et à l'assistance sociale que les autres, c'est peut-être qu'ils n'ont

d'autre choix que d'accepter n'importe quel emploi s'ils veulent rembourser la dette contractée durant leurs études.

Ainsi, derrière le commis libraire, le vendeur de chaussures, le préposé aux bénéficiaires et le pompiste (emplois d'étudiants pour lesquels aucune formation particulière n'est nécessaire), se cachent des géographes blasés, des physiciens résignés, des biologistes désemparés et autres heureux diplômés.

Bravo! Vivement un doctorat pour tout un chacun.

À quoi bon augmenter le taux de diplomation s'il n'en résulte qu'un affaissement encore plus dramatique de la valeur qu'on accordera à la détention de ces précieux diplômes?

Et si la diplomation n'était qu'un sceau officiel qu'on applique joyeusement au fer rouge sur le bétail étudiant pour signifier: cette viande fraîche de catégorie A+ n'est pas comestible ici, valable pour expor-

tation seulement. **Andrée Gendron** Étudiante en sciences de l'environnement Montréal, 23 novembre 1996

La décence de démissionner

«La façon dont on s'y prend pour gagner le pouvoir annonce déjà comment on exercera le pouvoir.» Fernand Dumont n'a jamais dit plus juste.

Ce qui se passe à l'hôtel de ville — traactions derrière portes closes, engagement d'amis, contrats à des entreprises qui ont contribué au financement de Vision Montréal —, tout ça était annoncé par les pratiques de financement de ce parti qu'on nous révèle aujourd'hui. Pour des erreurs et des gestes aux conséquences moins graves, d'autres ont eu la décence de démissionner. Ceux-là avaient de la classe, un certain sens de la dignité. Bourque restera au poste. **Kenneth George** Montréal, 23 novembre 1996

À PROPOS

...du télescope du futur

Le prochain grand radiotélescope du consortium multinational comprenant également la Hollande, l'Australie, l'Inde, la Chine et le projet SETI (Search for Extra-Terrestrial Intelligence) aux États-Unis est actuellement en phase de conception. Afin qu'il ait un pouvoir de détection suffisant, il a été calculé que ce radiotélescope devrait avoir une surface de collection d'au moins un kilomètre. Le groupe de travail canadien propose d'atteindre cet objectif à l'aide de

10 à 30 surfaces de collection de 200 à 300 mètres de diamètre. Afin de réduire le coût de ces surfaces paraboliques, il est proposé qu'elles soient presque plates avec le résultat que le foyer serait à environ deux kilomètres d'altitude. Les récepteurs seraient alors placés sur des plateformes suspendues à des aérostats gonflés à l'hélium. **Claude Carignan, in Interface, revue de l'ACFAS, décembre 1996.**

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Rivière urbaine



DIMITAR DILKOFF, REUTERS

CES FEMMES bulgares tentaient tant bien que mal de demeurer au sec hier, sautillant d'une roche à l'autre pour traverser cette rue de Zlatograd, à quelque 260 km au sud de la capitale, Sofia. Deux femmes ont péri noyées au cours de la fin de semaine, alors que la Bulgarie subissait les pires inondations des dernières décennies.

EN BREF

Les médiévistes en deuil

(AP) — L'historien médiéviste Georges Duby est décédé à l'âge de 77 ans, des suites d'un cancer, a indiqué hier le Collège de France où il a enseigné. Membre de l'Académie française, Georges Duby s'est éteint chez lui à Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône. Né à Paris en octobre 1919, spécialiste du Moyen Âge, dont il a abordé les aspects politiques, sociaux, religieux et culturels, M. Duby a écrit notamment *Le Temps des cathédrales 980-1420* (1976), *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme* (1978), *Le Chevalier, la Femme, le Prêtre* (1981). M. Duby avait débuté dans l'enseignement à la faculté de lettres de Lyon, en 1944, comme assistant. Professeur d'histoire à Besançon puis à la faculté d'Aix-Marseille, il avait été nommé en 1970 au Collège de France. Il avait rédigé une *Histoire de la civilisation française* (1958) et une *Histoire de Venise par la peinture* (1991). L'historien venait de publier la trilogie *Dames du XII^e siècle*, portant sur Héloïse, Aliénor et Iseut.

Un procès avorté

(Le Devoir) — L'avocat Alan Guttman a été acquitté hier d'avoir comploté pour importer une tonne de cocaïne à Montréal à la suite du cafoquillage des enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ). L'acquiescement est survenu une journée après que le juge Serge Boisvert ait décidé d'exclure de la preuve des écoutes électroniques faites de façon illégale par la SQ. Les policiers avaient été mis sur la piste d'Alan Guttman par un informateur. Ils avaient écouté pendant plusieurs heures des conversations dans lesquelles Guttman préparait une importation de cocaïne qui n'a jamais eu lieu avec deux présumés complices. Les trois individus avaient renoncé à cette importation. Les policiers avaient obtenu pour ce faire la permission d'un juge de la paix. Mais lundi, dans le procès au criminel de Guttman, le juge Serge Boisvert a conclu que l'agent Alain Fretette, de la SQ, avait induit en erreur le juge de la paix, et que les autorisations émises par ce dernier étaient par conséquent invalides. La Couronne a laissé tomber hier les accusations portées contre Guttman, l'essentiel de la preuve reposant sur ces écoutes électroniques. La Couronne étudie cependant la possibilité de porter la cause en appel.

Vivant, huit étages plus bas

(AP) — Un ouvrier allemand, qui travaillait sur un chantier de construction d'un hôtel à Francfort est tombé lundi dans un puits d'aération, faisant une chute de l'équivalent de huit étages. L'homme n'a été que blessé. Les sauveteurs ont expliqué qu'ils sont descendus dans le conduit pour porter secours à l'ouvrier âgé de 40 ans et lui donner de l'oxygène. Ils ont cependant préféré ne pas le remonter directement, en raison de ses blessures. Les secouristes ont dû abattre un mur en béton armé pour parvenir au blessé, hospitalisé deux heures environ après sa chute.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0658, Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514)985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0658, Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

au moment jugé opportun, reste effectif. On croit plutôt que le premier ministre a enfin compris le message.

«Avec la fin de semaine que M. Bouchard a passée, il a dû comprendre que nos membres sont en colère, pense Lorraine Pagé, présidente de la CEQ. Ça fait une dizaine d'années que je n'ai pas vu des manifestations comme à Québec, Saint-Jean, en Abitibi et à Alma. Je présume que M. Bouchard est assez intelligent pour ne pas nous convoquer à une rencontre pour nous parler de ce qui a déjà été rejeté lors d'assemblées générales des syndiqués.»

Les chefs syndicaux ne craignent pas non plus que le fait de se rendre à une convocation du gouvernement soit perçu comme un geste de recul par leurs propres membres. «Au contraire», soutient le président de la CSN, Gérard Larose, «on se bat depuis un mois pour avoir ce terrain-là de discussions. Je pense que le premier ministre y vient lui aussi. On verra ce qui se passe jeudi.»

De son côté, le président de la FTQ, Clément Godbout, pense que c'est un geste intelligent d'aller voir le gouvernement à ce moment-ci. Le gouvernement serait prêt, selon lui, à faire des concessions. «L'objectif pour la FTQ demeure de dénouer l'impasse et non pas de compliquer le débat. Nous avons toujours nos conditions: la récurrence des mesures proposées, la sécurité d'emploi, le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur public. Depuis six ans, ils se font arracher une dent à tous les ans. Il faut considérer les choses

à long terme.» De toute manière, autre constante syndicale, les dirigeants des centrales répètent que ce sont les membres qui décideront au bout du compte. Les employés du secteur public auront le dernier mot sur les propositions de gouvernement, quelles qu'elles soient. Les dirigeants ne servent que de relais, en quelque sorte, entre l'employeur et l'employé.

«Nos membres sont prêts à examiner la nouvelle proposition quand elle arrivera», indique Mme Pagé. «Ils l'évalueront et si elle n'est pas bonne, elle sera rejetée comme l'autre l'a été précédemment, ou bien ils diront qu'elle peut constituer une base de discussion et nous donneront le mandat d'aller négocier. On ne fera pas cette négociation sans les membres.»

Pour l'instant, le gouvernement maintient toujours l'échéance du 9 décembre et, du côté syndical, les votes de débrayage se poursuivent. Des manifestations sont aussi prévues dans les prochains jours. Et la possibilité d'un décret gouvernemental pour imposer une proposition n'éfraine personne.

«Nous, on parle grève, et lui parle de décret», lance Robert Caron, du SPGQ (Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec). «Ça fait partie d'un jeu qu'on connaît et ça ne nous rend même pas nerveux. On pense aussi qu'on a encore du temps, puisque le ministre Léonard a déjà parlé de Noël comme véritable date butoir.»

Pour leur part, les 500 déléguées réunies représentant

les 45 000 infirmières membres de la FIIQ ont recommandé à leurs membres la tenue d'une journée de grève de 24 heures. Les assemblées générales locales se tiendront tout au long de la semaine dans les établissements représentés par la FIIQ. Le vote en ce qui a trait à ce mandat se tiendra dans les 454 établissements le même jour, soit le 10 décembre prochain. Les infirmières prétendent que la volonté du gouvernement de récupérer 1,4 milliard se traduira par une diminution de près de 10 000 postes dans le réseau de la santé, de même que par des réductions importantes des services à la population.

La CSN, elle, manifesterait samedi prochain devant l'Assemblée nationale pour signifier clairement au gouvernement Bouchard son refus de la proposition qu'il a déposée le 13 novembre et pour exiger de ne pas unilatéralement imposer sa solution aux quelque 400 000 employés des secteurs public et parapublic. La CSN, avec ses 135 000 membres, compte lancer un message sans équivoque qui semble avoir été entendu par le gouvernement Bouchard: l'état des finances publiques n'est pas un problème de conventions collectives, il concerne l'ensemble de la société. En conférence de presse hier matin, Gérard Larose avait d'ailleurs répété ces conditions.

«On va discuter du gros morceau, pas du petit morceau. Il faut être sûr du terrain sur lequel on va aller. Est-ce qu'on discute du 2,6 milliards ou du 1,4 milliard? Nous, on va y aller si on discute du 2,6 milliards.»

Avec la Presse canadienne

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

les stations de RER Saint-Michel et D'Orsay avait alors fait 29 blessés.

La France n'aura donc connu qu'une trêve d'un an. Même si la police attend les résultats de l'expertise scientifique pour se prononcer, le lieu (le métro), l'engin utilisé (une bonbonne de gaz), la date (à trois semaines de Noël), l'heure (de pointe) rappellent immédiatement les explosions de l'an dernier. On attendait toujours hier que l'attentat soit revendiqué. Et l'on ignorait aussi si la bonbonne de 13 kg était remplie de clous ou de poudre, ce qui donnerait des indices sur le caractère plus ou moins artisanal du geste.

«Aujourd'hui, seul le Groupe islamiste armé [GIA] menace vraiment la France avec ce type d'attentat, a déclaré l'ex-patron de la Direction de la sécurité du territoire, Yves Bonnet. [...] Je ne vois vraiment pas quelle pourrait être l'organisation terroriste, hors le GIA, qui commettrait ce genre d'attentat.» Les experts estiment que l'assassinat l'été dernier de Djamel Zitouni, chef d'une branche dure du GIA qui souhaitait «punir la France», n'a pas mis un terme aux activités des extrémistes religieux.

La politique française de soutien critique à l'Algérie n'a guère changé depuis l'an dernier. L'Hexagone reste le premier fournisseur et créancier d'Algérie, à qui il accorde annuellement une aide de 1,5 milliard de dollars. Cet attentat intervient quelques jours seulement après le déroulement en Algérie d'un référendum constitutionnel auquel auraient participé 80 % de la population

mais dont était exclu l'essentiel des forces d'opposition. La Commission européenne vient d'ailleurs d'accorder à Alger une aide de 230 millions de dollars. Une assistance dont la France s'est faite l'avocat.

Tous les partis français ont immédiatement appelé le pays à s'unir. A Boulogne-sur-Mer, le secrétaire général du Parti socialiste, Lionel Jospin, a dit sa volonté de «soudier la population contre le terrorisme». Le leader du Parti communiste, Robert Hue, a parlé d'un «lâche attentat». «Il faut mener contre les terroristes une guerre permanente avec les mêmes armes», a déclaré le député UDF Ladislav Poniatovski. Seul le Front national d'extrême droite a estimé que cet attentat était «le résultat du laxisme ambiant», de «la faiblesse d'un gouvernement incapable», et a appelé au rétablissement de la peine de mort. «Il faut rester des humains» si l'on veut combattre ce «fanatisme de la mort», a répondu le cardinal Lustiger.

En 1995, les attentats avaient fait de nombreuses victimes à Paris, mais aussi en province. Un jeune Algérien de 24 ans, Khaled Kelkal, soupçonné d'être l'un des principaux responsables, avait été abattu près de Lyon le 29 septembre 1995. En décembre, les policiers identifiaient un Algérien de 28 ans, Ait Touchent, comme le «cerveau» de l'opération.

Jusqu'à tard en soirée, des membres de l'escouade scientifique de la police ont recueilli des débris sur les rails du métro. Pendant ce temps, au ministère de l'Intérieur, on mettait la dernière main au dispositif de sécurité qui sera déployé en France dans les prochains jours.

Garon n'écarte pas l'idée de succéder à Gauthier

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le député québécois de Lévis, Jean Garon, n'a pas repoussé hier l'idée d'une candidature au leadership du Bloc québécois.

Il a cependant déclaré qu'il s'effacerait devant l'ex-premier ministre Jacques Parizeau si celui-ci devait se présenter. Plusieurs noms de remplaçants possibles à Michel Gauthier, l'actuel chef du Bloc québécois, ont circulé au cours des deux derniers jours, dont ceux de MM. Garon et Parizeau.

M. Garon, rencontré hier à l'entrée du caucus des députés du Parti québécois, n'a pas écarté l'idée de se porter candidat. Interrogé par les journalistes, il a affirmé qu'il n'était pas en «période de réflexion» mais en «période d'écoute».

«Il s'agit d'écouter ce que les gens disent, a-t-il déclaré. C'est rare qu'on ait une occasion comme celle-là: habituellement, ce sont les partis qui choisissent davantage, mais à cause de la proximité des élections, je pense que l'opinion pu-

blique va compter pour beaucoup.»

Il a affirmé qu'il était important pour le Bloc québécois de ne pas subir un échec aux prochaines élections. Il a ajouté que son objectif personnel avait toujours été de promouvoir la souveraineté et qu'il regarderait donc la question de plus près s'il considérait qu'il pouvait faire avancer cette cause. Interrogé au sujet d'une candidature de M. Parizeau, il s'est montré enthousiaste. «Je suis persuadé que si M. Parizeau était leader du Bloc à Ottawa, ce serait un feu d'artifice permanent en face de M. Chrétien», a-t-il lancé avant de déclarer qu'il se ferait un plaisir d'appuyer une telle candidature. «Il n'y a pas d'homme qui connaisse plus les chiffres de la Confédération et du Québec des 30 dernières années que M. Parizeau, a-t-il déclaré. S'il voulait aller à Ottawa, ce serait un choix de première ligne.»

Il a minimisé toute friction qui pourrait exister entre M. Parizeau à Ottawa et M. Bouchard à Québec.

«Quand on est près du but de la souveraineté comme actuellement, je pense que les gens doivent avoir la capacité de s'entendre», a-t-il déclaré.

LUNE Le cratère fait deux fois la taille de Porto Rico

SUITE DE LA PAGE 1

manger, fabriquer votre propre carburant et fabriquer de l'air que vous pourrez respirer, a-t-il déclaré. Vous n'aurez plus besoin d'amener toutes ces choses dans de grosses fusées venues de la Terre.»

Des missions spatiales américaines, européennes et japonaises sont envisagées dans les prochaines années. Elles devraient entre autres permettre d'effectuer une cartographie par radar des régions polaires de la Lune ou se nicheraient la glace. Elles permettront de préciser s'il y en a vraiment, en quelle quantité et comment elle est répartie.

La découverte d'un lac de glace, enfoui tout au fond d'un cratère, est le résultat inespéré du travail de la sonde spatiale *Clementine*, qui s'est servi de signaux radar pour examiner les cratères les plus profonds de l'astre.

Clementine, lancée en janvier 1995, faisait partie d'une mission de 75 millions \$ US pour tester les capteurs de la «guerre des étoiles» servant à détecter les missiles. La découverte de la glace n'était pas prévue au programme...

La glace a été repérée dans un cratère situé dans la partie sud de la Lune, près du pôle, a expliqué Rick Lehner, un porte-parole du Pentagone. Selon lui, un comité de scientifiques a conclu que cette glace résulterait bien du gel de l'eau.

D'après Rick Lehner, le cratère fait deux fois la taille de Porto Rico et a une profondeur de 13 kilomètres. Quant à la formation glaciaire, il a précisé qu'elle avait une épaisseur de 3 à 30 mètres.

M. Lehner a souligné que cette eau était potable, qu'elle pouvait produire de l'oxygène et du carburant et qu'elle pourrait permettre aux humains d'explorer la Lune, la coloniser ou même l'utiliser pour lancer des fusées vers d'autres planètes.

«Des gens avaient émis l'hypothèse qu'il pouvait y avoir de l'eau sur la Lune mais les [six] missions Apollo n'avaient pas trouvé de preuve pour confirmer cette théorie», a-t-il poursuivi.

Du petit pas historique de Neil Armstrong en 1969 (Apollo 11) à la dernière mission habitée vers la Lune en

1972 (Apollo 17), les Américains ont envoyé 12 hommes sur l'astre. Ils en ont ramené quelque 2000 échantillons, d'un poids total de 382 kilos.

L'Amérique s'est ensuite désintéressée de notre satellite jusqu'à l'envoi, le 25 janvier 1994, de *Clementine* par le département de la Défense. Cet engin a ramené 1,6 million de photos de la Lune permettant d'en réaliser de véritables cartes topographiques et minéralogiques.

La sonde américaine *Lunar Prospector*, qui doit être lancée en 1997, fournira de nouvelles indications. L'Agence spatiale européenne (ESA) a depuis longtemps dans ses cartons un projet de petit robot mobile pour rechercher de la glace dans les zones polaires. Il pourrait être envisagé à l'horizon 2002-03.

En attendant, il faudra mettre son imagination à profit pour savoir à quoi ressemblera une future base lunaire. L'idée ne relève désormais plus de la fiction. La découverte de glace pourrait en effet faciliter la vie d'êtres humains sur la Lune.

«Mais il faut mettre des bémols par paquets», précise Yves Langevin, de l'Institut d'astrophysique spatiale d'Orsay.

En premier lieu, ces ressources — si elles existent — ne sont pas inépuisables. Leur exploitation, de surcroît, serait soumise à un traité international garantissant la préservation du patrimoine.

Comme dans l'Antarctique, on ne pourrait faire venir en toute impunité des bulldozers ou stations de pompage sur la Lune. En outre, si la présence de glace est un jour confirmée, «ce sont quatre milliards d'années d'histoire, c'est-à-dire quasiment toute l'histoire du système solaire en matière d'impacts cométaires. Quand on met ça en balance avec l'intérêt de remplir sa baignoire dans la base lunaire, une certaine prudence s'impose.»

Une base lunaire, si elle devait être construite, serait plutôt installée «à un endroit où l'on voit la Terre en permanence et où il y a suffisamment d'énergie solaire», poursuit M. Langevin. C'est à dire au voisinage de l'équateur lunaire, donc très loin des pôles, ce qui poserait en plus d'énormes problèmes de logistique.

La glace trouvée sur la Lune viendrait des comètes, la

Lune étant de fait un véritable glaçon manqué. «On sait que c'est horriblement sec. Il y a très peu d'hydrogène. Pour donner un ordre de grandeur, il faut un mètre cube de sol lunaire pour avoir une chance d'extraire un verre d'eau», explique M. Langevin.

De temps en temps, il y a un impact de comète sur la Lune. Une comète, c'est à peu près 50 % d'eau, et si les molécules tombent dans un endroit très froid comme le pôle Sud de la Lune, sur la face cachée, elles sont piégées et une proportion non négligeable d'eau peut ainsi se stocker sous forme de glace.

Dans la mesure où il n'y a pas d'atmosphère sur la Lune qui permettrait d'enfermer des gaz ou de l'humidité, cette découverte pourrait également permettre aux scientifiques de comprendre un peu mieux la formation et les origines du satellite naturel de la Terre, né il y a plus de quatre milliards d'années.

La NASA n'a pas participé à la mission de *Clementine*, offrant seulement ses services pour l'analyse des données recueillies. La Lune reste tout de même une préoccupation des scientifiques de la NASA, et un rapport interne de l'agence publié en juin dernier envisageait de nouveaux vols habités pour y exploiter certaines ressources minières.

Cette étude examinait les différentes possibilités d'envoyer d'ici à 2004 des astronautes sur notre satellite. Selon le scénario bâti par les scientifiques et ingénieurs, le retour d'un homme sur la Lune pourrait être envisagé par étapes.

Dans un premier temps, une fusée pourrait larguer sur le sol lunaire une série d'équipements. Puis, l'équipe d'astronautes serait acheminée par navette spatiale sur la future station orbitale internationale *Alpha*, dont la construction commencerait en 1997. De là, une autre fusée les déposerait sur la Lune.

La découverte d'eau sur notre satellite serait un élément très positif pour la mise en œuvre de ce scénario.

Interrogé sur cette découverte à bord de la navette américaine *Columbia*, actuellement en orbite, l'astronaute Thomas Jones a déclaré qu'il était «partant pour un voyage de prospection» sur la Lune.

Avec la Presse canadienne